Nations Unies S/PV.3692



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3692e séance
Mercredi 28 août 1996, à 10 h 30
New York

Président :	M. Eitel	(Allemagne)
Membres :	Botswana	M. Nkgowe
	Chili	M. Somavía
	Chine	M. He Yafei
	Égypte	M. Abdel Aziz
	États-Unis d'Amérique	M. Inderfurth
	Fédération de Russie	M. Fedotov
	France	M. Ladsous
	Guinée-Bissau	M. Lopes Cabral
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wisnumurti
	Italie	M. Fulci
	Pologne	M. Matuszewski
	République de Corée	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Gomersall

Ordre du jour

La situation au Burundi

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Burundi (S/1996/660)

96-86125 (F)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 10 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Burundi (S/1996/660)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Australie, de la Belgique, du Burundi, du Canada, de l'Irlande, du Japon, de l'Afrique du Sud, de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Terence (Burundi) prend place à la table du Conseil; M. Rowe (Australie), M. Wouters (Belgique), M. Karsgaard (Canada), M. Murphy (Irlande), M. Konishi (Japon), M. Jele (Afrique du Sud), M. Mukasa-Ssali (Ouganda), M. Nkurlu (République-Unie de Tanzanie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant entamer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation au Burundi, document S/1996/660.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur les autres documents suivants : S/1996/628, note du Secrétaire général transmettant une lettre datée du 5 août 1996, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine; S/1996/682, lettre datée du 25 juillet 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le rapport final de la Commission d'enquête internationale pour le Burundi; S/1996/620, lettre datée du 2 août 1996, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/1996/651, lettre datée du 7 août 1996, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/1996/673, lettre datée du 19 août 1996, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/1996/690, lettre datée du 25 août 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le représentant du Burundi. Je lui donne la parole.

M. Terence (Burundi) : Monsieur le Président, un siècle se sera écoulé depuis l'inauguration des relations entre le Burundi et l'Allemagne. À ce jour, elles n'ont été affectées par aucun nuage, nous nous en félicitons. Même si un proverbe perse affirme que la politesse profite non point à celui qui la reçoit mais à celui qui la donne, votre courtoisie combien exquise et votre professionnalisme diplomatique forcent notre admiration et nous nous félicitons de vous voir au fauteuil présidentiel de cet organe.

Au mois de juillet, l'Ambassadeur Alain Dejammet présidait aux destinées du Conseil de sécurité. À la faveur de son absence, conscient que je suis de sa modestie si prononcée, je me réjouis de saluer la droiture et le réalisme avec lesquels lui et sa délégation se sont acquittés de leur mandat, reflétant par là la politique fort avisée de la France.

Au lendemain de l'accession au pouvoir d'un nouveau régime, un sommet tenu à Arusha par les pays de la région des Grands Lacs a décrété des sanctions économiques globales contre le Burundi. C'est l'objet principal de la requête adressée au Président du Conseil de sécurité, le 25 août 1996, pour convoquer une réunion urgente du Conseil de sécurité sur ce dossier.

À l'intention du Conseil de sécurité, force est à la délégation burundaise de mettre en relief les facteurs principaux militant contre cet étranglement généralisé au détriment d'un peuple innocent. Notre intervention sera articulée autour de quatre domaines : premièrement, les impératifs nationaux en faveur d'un changement de gouvernement; deuxièmement, le caractère précipité des mesures coercitives; troisièmement, l'illégalité et l'immoralité

retentissantes de l'embargo économique; quatrièmement et enfin, les conséquences ravageuses sur le peuple burundais.

En ce qui concerne les impératifs nationaux en faveur du changement intervenu le 25 juillet 1996, je vais d'abord présenter les données du problème.

Au cours des trois dernières années, une coalition aux dimensions planétaires a émergé en vue de conjurer le génocide au Burundi à l'instar ou sur le modèle de celui qui s'est abattu sur le Rwanda. Pour prévenir le Burundi contre ce cataclysme, le Conseil de sécurité a déployé des efforts sublimes, le Secrétaire général a envisagé diverses alternatives, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Union européenne ont mobilisé d'abondantes ressources humaines, diplomatiques et financières, des organisations non gouvernementales, intergouvernementales et humanitaires ont consenti des sacrifices et des moyens édifiants, des médias internationaux ont constamment alerté l'opinion mondiale sur le danger apocalyptique susceptible d'anéantir le peuple burundais. En dépit de cette croisade mondialisée, le pays cheminait inexorablement vers l'apocalypse redoutée, le régime déchu s'étant notoirement avéré impuissant à assurer le salut d'une nation en péril. En témoignent les massacres quotidiens qui se commettaient sous les yeux d'un pouvoir littéralement tétanisé.

Alors que la démocratie s'entend dans le sens d'un gouvernement pour le salut du peuple, le système antérieur avait bruyamment échoué dans sa première mission, celle de sauver le peuple de l'extermination. Cette triste réalité a été maintes fois évoquée dans les rapports successifs du Secrétaire général, y compris le dernier, daté du 15 août 1996 et publié sous la cote S/1996/660, qui porte principalement sur l'état des faits avant la date fatidique du 25 juillet 1996.

Face à une tragédie aussi explosive, des cris de désespoir fusaient de toutes parts en faveur du sauvetage d'une nation naufragée. Le Président ayant abdiqué et son premier ministre étant contraint de le suivre dans son sillage, il en résultait un État acéphale. Je me réfère ici à la page 4 du rapport du Secrétaire général du 15 courant que je viens de citer. L'avènement du nouveau régime répond aux impératifs nationaux primordiaux. Cet auguste aréopage engloberait-il des défenseurs d'un régime non seulement défaillant, mais totalement inapte à sauver tout un peuple déjà au fond de l'enfer et irréductiblement condamné au génocide?

Une question aussi légitime qu'inéluctable surgit à l'intention de ceux qui s'apitoient sur une démocratie contrariée : est-il raisonnable et responsable de soutenir qu'un système politique, où la population est quotidiennement décimée est encore une démocratie? Au demeurant, le Gouvernement antérieur au 25 juillet 1996 n'était pas issu des élections. Il n'était que l'émanation des 12 partis politiques ayant conclu une convention de gouvernement appelée à régir l'État burundais pendant une période transitoire, consécutivement à l'impossibilité pour le parti victorieux de gouverner seul du fait du génocide imputé à ses membres en 1993-1994, comme en témoignent le rapport de la Commission internationale d'enquête.

La perspicacité politique exigeait-elle vraiment que le Burundi soit consumé par une implosion totale et définitive dans une démocratie devenue l'ombre d'elle-même, ou était-il impératif de tendre au peuple burundais la planche de salut? Cette dernière option s'est imposée à la fois pour juguler le génocide et pour servir de tremplin vers un nouveau processus démocratique. Était-il vraiment salutaire de s'accommoder d'un gouvernement condamné à régner sur les ruines ou sur les cendres de la nation?

Deuxièmement, la précipitation des mesures coercitives. Au stade actuel, les mobiles ayant poussé les pays voisins restent inconnus et, dans le meilleur des cas, sont diversement interprétés. Le déchaînement contre le Burundi est dicté par des motifs inavoués, quelle que soit l'astuce affichée pour les masquer. Comme pour les autres pays dans la région et dans le monde, la dose minimum de réalisme et de sagacité politiques commandait qu'on laisse le nouveau régime réussir ou échouer dans son évolution vers une démocratie élective. Pour cause, dans le programme gouvernemental, le Président Pierre Buyoya a déjà solennellement et expressément engagé le nouveau régime à mettre un terme à toutes formes de violence et de criminalité; à oeuvrer pour une paix et une sécurité durables; à éradiquer l'impunité; à déclencher un nouveau processus démocratique; à confirmer la mission confiée à Mwalimu Julius Nyerere, dans sa médiation visant à rassembler à la table de négociation les diverses parties prenantes au conflit.

À cet effet, et en l'espèce de trois semaines, le Président Buyoya a personnellement effectué deux visites auprès de Mwalimu Nyerere dans le but de l'exhorter à réactiver sa mission. Dans la foulée, le Burundi a proposé la convocation et la tenue d'un sommet régional consacré à toute la crise et d'entamer des pourparlers, même avec les factions armées décidées à déposer les armes et à divorcer avec les idéologies nazies d'extermination et de génocide. Dans le droit fil de cette nouvelle dynamique politico-démocratique, des consultations sont déjà entreprises en vue de l'instauration d'une assemblée nationale transitoire. En deviendront

membres tous les députés de l'ancienne assemblée nationale, auxquels se joindront quelques représentants de la société civile et des autres catégories sociopolitiques dans le but d'adapter le Parlement aux réalités nationales. Cette nouvelle assemblée sera convoquée en session ordinaire dès le mois d'octobre. Dans le même ordre d'idées, le débat national — que le Burundi et le Conseil de sécurité appellent de tous leurs voeux — est programmé pour le mois de novembre. Quant aux partis politiques, une loi ou d'autres mécanismes seront précisément étudiés et décidés par la prochaine assemblée nationale.

Eu égard à cet impressionnant train de mesures adopté en un temps record et visant à prévenir le génocide et à renforcer les chances d'une démocratie pluraliste authentique, on est pleinement fondé à s'interroger sur le sens de ces mesures coercitives précipitées. Sans doute, sous l'influence de l'effet entraîneur de ce blocus économique — déjà cauchemardesque pour la nation burundaise — certains acteurs cherchent à lui assener un autre coup mortel, en réalité un coup de grâce destiné à priver le Burundi de l'indispensable bouclier normalement assuré par l'armée nationale, en décrétant l'embargo sur les armes, comme si le blocus économique n'était pas suffisamment accablant. Une telle éventualité livrerait en pâture la population aux terroristes armés, toutes catégories confondues, qui, eux, excellant dans l'illégalité et dans la clandestinité ne se soumettront à aucun diktat prohibant les armes.

Cette mesure équivaudrait donc, pour eux, à une précieuse aubaine, tandis qu'elle acculerait le Gouvernement à l'impossibilité de s'approvisionner et de s'équiper pour le salut de tout le peuple burundais. En revanche le Burundi propose au Conseil de sécurité de se rabattre sur une option plus réaliste, plus constructive et plus rentable. Dans cette optique, une dynamique diplomatique se traduisant par une mission ad hoc dans les États de la région des Grands Lacs, dont le Burundi, permettrait au Conseil de sécurité de mieux maîtriser les tenants et les aboutissants de la problématique globale. Ayant côtoyé les données du problème à la source même, il lui serait infiniment plus aisé d'y apporter les solutions commandées par les réalités existantes.

Une étrange thèse exalte le blocus économique par souci de contraindre les protagonistes politiques à négocier. Ce prétexte s'effondre dans la mesure où, de sa propre initiative et devançant tous les milieux extérieurs, le nouveau régime s'est, dès sa naissance, publiquement engagé à organiser le dialogue entre tous les groupes, y compris avec les factions armées, pourvu que celles-ci renoncent aux pratiques répugnantes de violence, d'extermination et de génocide.

En dépit des piétinements, voire des revers enregistrés dans les négociations menées sous le Gouvernement précédent, aucun embargo ne lui avait été infligé. Dès lors, est-il concevable que l'impossibilité du règlement du conflit par le Gouvernement antérieur soit imputée à un régime précisément résolu et apte à remédier aux défaillances de l'équipe gouvernementale précédente?

Est-il logiquement et politiquement soutenable que le nouveau régime soit contraint d'expier les péchés commis par les dirigeants politiques destitués pour avoir failli à leur mandat national? Il importe, en outre, au Conseil de sécurité de s'interroger sur le bien-fondé de la précipitation des sanctions économiques. Même dans le cas où les acteurs concernés dans notre région auraient éprouvé des doutes quant aux intentions réelles des nouvelles autorités burundaises, les négociations nécessitaient un délai minimum consacré à la spécification des points négociables, à l'agrément de l'agenda, à la détermination des modalités pratiques, à l'identification des négociateurs et à la composition des délégations des différents groupes parties au conflit. Il en résulte que dans tous les cas de figure, les mobiles réels ayant incité les artisans initiaux et principaux de cette extrême pénalisation contre le Burundi sont autres que le bonheur de son peuple. *Onus probandi incumbit actori* : la charge de la preuve incombe à celui qui allègue tel ou tel fait juridique ou matériel. Dans le cas d'espèce, l'obligation de prouver que le régime actuellement en place ne vise pas réellement à l'assainissement général du panorama sociopolitique du pays incombe aux auteurs de l'embargo économique contre le Burundi.

Troisièmement, s'agissant du caractère retentissant de l'illégalité et de l'immoralité du blocus économique contre le Burundi, une interprétation spécieuse à tous égards tend à conforter la thèse selon laquelle chaque État est habilité à exercer le droit discrétionnaire de décréter des mesures, comme celles qui sont actuellement décidées à l'encontre du Burundi. Une telle conception confond la faculté d'accepter ou de refuser les relations économiques entre des États avec le droit d'infliger aux États tiers des mesures coercitives arbitraires. Le droit international public interdit expressément et fortement le droit de vie ou de mort d'un État sur un autre. Selon cette thèse, aucun État n'est légalement ou juridiquement habilité à bloquer ou détourner les cargaisons et marchandises en provenance ou à destination d'États tiers. En application de cette règle du droit international, sans être obligés de commercer ou de communiquer avec lui, les États voisins du Burundi ne sont nullement autorisés à confisquer ou à intercepter ses marchandises commandées ou destinées à d'autres pays, au risque de commettre

l'ingérence dans ses affaires intérieures, en violation flagrante des conventions et des traités interétatiques.

Je me permets de citer ici un article d'un professeur de l'Université de Bruxelles, paru dans la *Libre Belgique* d'aujourd'hui 28 août, qui dit qu'en fait, cette mesure est risible politiquement.Selon le professeur Eric David, spécialiste du droit international de l'Université Libre de Bruxelles, cet embargo est politiquement risible puisqu'il est imposé au Burundi au motif que le Burundi ne serait plus démocratique depuis trois semaines. D'un point de vue légal, cet embargo est une forme d'intervention dans les affaires intérieures burundaises, chose interdite par les Nations Unies depuis les années 70. Ce dernier explique que l'ONU pourrait passer outre cette interdiction puisque le pays visé par l'intervention a été officiellement qualifié de menace pour la paix et la sécurité internationales. Or le Burundi n'a pas commis un tel crime, comme je vais le prouver tout à l'heure en évoquant la Charte de l'ONU et la Charte de l'OUA.

Comme on peut le voir à l'évidence, la Charte des Nations Unies est gravement violée par les sanctions économiques ordonnées contre le Burundi. En effet, à en juger d'après leur nature et leur gravité, ô combien excessive, elles sont identiques à celles prescrites par le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Or, aux termes de l'Article 39 de la Charte, de telles sanctions ne sont imposées à un État Membre de l'Organisation que lorsqu'il s'est rendu coupable d'une menace grave contre la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression. La rupture des relations économiques et l'interruption des diverses communications en vertu de l'Article 41 de la Charte ne sont nullement justifiées dans le cas de notre pays, puisqu'il n'a agressé aucun autre État et n'a menacé la paix nulle part dans la région l'ayant accablé de sanctions.

Même à supposer qu'un pays mérite les sanctions économiques préconisées dans l'Article 41 de la Charte, leur imposition nécessite l'autorisation préalable du Conseil de sécurité aux termes de l'Article 53 de la Charte, qui stipule :

> «Toutefois, aucune action coercitive ne sera entreprise en vertu d'accords régionaux ou par des organismes régionaux sans l'autorisation du Conseil de sécurité...»

Exception est faite d'un État qui aurait été ennemi des membres signataires de la Charte. Or le Burundi n'était pas encore souverain au moment de la seconde guerre mondiale; il n'était donc pas ennemi d'un État signataire quelconque de cette Charte.

S'agissant, quatrièmement, de l'omniprésente désillusion quant au bien-fondé du voisinage et de la solidarité naturelle, sous prétexte que ces sanctions sont décrétées par des Africains, donc par des frères et des voisins du Burundi de surcroît, quelques États sont tentés d'opter pour la résignation devant le fait accompli, soit pour l'expectative. La position dans un cas comme dans l'autre équivaudrait à la démission des responsabilités dévolues au Conseil de sécurité.

La thèse omniprésente que ce blocus économique est d'autant plus inouï, déroutant et impardonnable qu'il émane des Africains, frères et voisins, est éminemment plausible. Une telle vision est aussi saine que rationnelle, car ces frères et voisins étaient censés être les premiers à rivaliser d'empressement, de sollicitude et de solidarité envers un membre à part entière de leur famille régionale, bref à verser du baume sur les plaies de ce Burundi voué à d'éprouvantes vicissitudes. À l'inverse, le Burundi éprouvera une éternelle répugnance à profiter des malheurs et des épreuves d'un peuple africain frère, voisin ou lointain, pour lui déclarer la guerre économique.

À l'appui de la thèse que l'embargo infligé au Burundi ne saurait être qualifié autrement que comme une agression économique caractérisée, les conditions sont réunies. Une atteinte grave à la paix, telle que spécifiée à l'Article 39 de la Charte des Nations Unies, est patente. À moins de décliner son rôle, il incombe grandement au Conseil de sécurité d'exercer pleinement la mission qui lui est assignée en vertu du paragraphe 1 de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, à savoir sauvegarder «la paix et la sécurité internationales». En vertu de la logique juridique et aux termes du droit international, les mesures prévues à l'Article 41 de la Charte devraient être inversées, car elles sont au contraire méritées par les pays ayant déclenché le blocus contre un État innocent à tous points de vue, selon l'esprit et la lettre de l'Article 39 de cette même Charte.

La Convention du droit de la mer a été également violée, puisqu'elle stipule le droit des États de bénéficier d'un passage inoffensif dans les eaux territoriales d'États riverains. La même Convention stipule aux articles 124 à 132 de la partie X, le droit des États sans littoral d'accès à la mer et depuis la mer, et la liberté de transit.

Cinquièmement et finalement, nous avons les conséquences cruelles de l'embargo économique sur l'ensemble du peuple burundais.

Avant l'accession au pouvoir du nouveau régime, des initiatives tant politiques qu'humanitaires se multipliaient au

sein de notre région, au niveau des gouvernements et à celui des facilitateurs dans le but de préserver le peuple burundais contre le désastre d'un génocide. Depuis l'arrivée à la tête de l'État d'un gouvernement infiniment plus apte à opérer le sauvetage de la nation, donc à conjurer le danger tant pressenti, les mêmes acteurs dans la même région, se coalisent pour décréter la mort collective du peuple burundais. Où est le paradoxe, aussi monumental que stupéfiant? Hier, la prévention du génocide était l'objectif prioritaire aux dires de ces États et d'autres acteurs principaux. La question qui se pose est celle de savoir quelle est la différence entre le génocide par les armes à feu et les armes blanches et le génocide éventuel que provoqueront ces sanctions économiques si draconiennes.

La mise en relief des facteurs cumulatifs entraînant des effets multiplicateurs permettra au Conseil de sécurité et à la communauté internationale de mesurer la gravité incommensurable générée par cet embargo économique.

Premièrement, le café constitue au Burundi le principal produit d'exportation. Il est produit exclusivement par l'immense majorité des paysans. L'embargo les accule à l'impossibilité d'écouler leur seule source de revenu à l'extérieur du pays. C'est la population paysanne, rurale, qui est affectée, ce n'est pas le Gouvernement.

Deuxièmement, il y a l'imminence d'une catastrophe sanitaire. L'ordre national des médecins a fait une déclaration avant-hier qui démontre que des maladies meurtrières sont en train de faire leur apparition, du fait précisément de l'impossibilité de disposer des produits et des instruments, d'utiliser les blocs opératoires pour les malades gravement atteints.

Troisièmement, il y a la dangereuse aggravation de la détérioration de l'économie déjà durement éprouvée par une crise qui persiste depuis trois ans.

Quatrièmement, il y a les effets désastreux sur les centaines de milliers de personnes déplacées et de rapatriés.

Enfin, il y a les effets mortels combinés de l'enclavement géographique et des sanctions économiques sur la population.

Face à cet étranglement économique paralysant décrété unilatéralement par des frères voisins censés cultiver plus que jamais la solidarité humaine et naturelle envers le Burundi plongé dans la détresse, le génocide dont tout le monde cherche à éradiquer les causes risque de resurgir à la faveur de pareilles mesures, tellement contraires à la morale politique et aux principes tant juridiques qu'humanitaires.

Dans cet exposé, j'ai mis en exergue la violation notoire de la Charte des Nations Unies, de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine, de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, de la Convention sur le droit de la mer et du droit international coutumier que ces sanctions économiques constituent.

Même dans l'hypothèse où toutes ces conventions et tous ces traités seraient inexistants, le Conseil de sécurité serait amené à forger des mécanismes et des solutions ad hoc, à moins de vouloir endosser la responsabilité devant l'histoire en avalisant ce rouleau compresseur qui est en train de broyer le peuple burundais. Serait-il glorieux pour les États siégeant à ce conseil, dont beaucoup se sont distingués comme des champions des idéaux humanitaires, de cautionner ou de consacrer l'immolation gratuite du peuple burundais dans son entièreté?

L'accession au pouvoir du nouveau régime par un canal spécial et pour des impératifs nationaux a été commandée par un patriotisme historique, consistant à venir à la rescousse d'un peuple sur le point de sombrer dans les ténèbres. La voie empruntée par le Burundi en souscrivant au changement de régime à la tête de l'État n'est pas l'unique exception à la démocratie. L'idéal démocratique est comblé en abondance de vices de fond et de forme dans le monde, en Afrique et dans notre région, dans la pratique comme dans les principes. Néanmoins, sous l'impulsion du respect total des options démocratiques en vigueur dans d'autres pays et de la sacro-sainte souveraineté des États, le Burundi s'abstient scrupuleusement d'émettre à leur encontre la moindre critique.

En vertu de ce code de conduite s'inspirant précisément et de la démocratie et des principes du droit international illustrés dans la Charte de l'ONU et dans celle de l'OUA, mon pays se garde de toute ingérence dans les affaires intérieures des autres gouvernements et s'interdit rigoureusement de s'arroger le droit de les menacer et encore moins de leur imposer de sanctions quelconques sous prétexte ou au nom d'un don-quichottisme à sens unique et non sollicité. À ce stade une question se pose : celle de savoir si le Burundi est aujourd'hui et sera à l'avenir habilité à rendre la pareille en prenant des mesures coercitives à l'encontre de l'un quelconque de ces États, si certains principes ou pratiques démocratiques y sont sacrifiés.

En conclusion, au nom de certaines doctrines ou de certains idéaux au demeurant parfaitement nobles, quelques champions de cet embargo dévastateur pour le peuple burundais se sont publiquement et énergiquement inscrits en faux contre des mesures similaires adoptées ou annoncées par des puissances extra-africaines. Des Africains habituellement empressés à pourfendre les partisans ou les auteurs de sanctions économiques imposées par l'Occident sont aujourd'hui les adeptes les plus zélés du mal qu'ils stigmatisaient hier. Il n'est d'ailleurs pas exclu, même à cette date, que des États occidentaux se hasardant à décréter cet embargo économique à tous égards écrasant s'attirent les foudres des chevaliers de ce même embargo. On adore ainsi le dieu que l'on brûlait la veille.

Un jour Jésus séjournait dans la cour du Temple remplie d'une foule immense. Soucieux d'exhiber un zèle fictif pour le puritanisme socioreligieux, les interprètes de la loi et les Pharisiens traînèrent au milieu de la foule et plantèrent devant Jésus une femme accusée d'adultère, en prétextant que dans la Loi, Moïse avait ordonné de lapider les femmes de cet acabit. Leur but était de piéger Jésus, pour l'accuser ensuite par le biais de cette parodie. Après mûre réflexion et grâce à son indéfectible droiture, il leur répliqua et trancha net :

> «Que celui d'entre vous qui n'a jamais péché lui jette la première pierre». (*La sainte-Bible, Saint-Jean apôtre, 8:7*)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Burundi des aimables paroles qu'il a adressées à mon prédécesseur ainsi qu'à moi-même.

Je voudrais rappeler aux orateurs que le Conseil a convenu d'adopter une nouvelle règle en vertu de laquelle les orateurs sont priés de s'abstenir de tout compliment au début de leurs déclarations.

L'orateur suivant est le représentant de l'Irlande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Murphy (Irlande) (*interprétation de l'anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Union européenne. Les autres pays associés — Bulgarie, Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, République slovaque et Slovénie — souscrivent à cette déclaration. L'Irlande, le Liechtenstein et la Norvège s'y rallient également.

L'Union européenne a suivi de très près l'évolution de la situation au Burundi. Elle a manifesté sa profonde inquiétude devant les faits inquiétants qui se sont produits, et tout récemment encore, le 19 août 1996. Nous saisissons l'occasion du débat d'aujourd'hui pour demander à toutes les parties de mettre fin à la violence et de s'attacher activement à trouver un règlement négocié et pacifique à la crise.

L'Union européenne appuie les efforts faits par les dirigeants régionaux, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de l'ancien Président de la Tanzanie, M. Julius Nyerere, en vue d'aider le Burundi à surmonter de manière pacifique la grave crise qu'il traverse. Nous les encourageons à poursuivre leurs efforts afin de faciliter la recherche d'une solution politique. L'Union européenne a récemment désigné un Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, M. Aldo Ajello, pour aider à la recherche d'une telle solution.

Le rapport du Secrétaire général sur la situation au Burundi documente de manière complète et claire l'ampleur et la gravité de la situation politique et humanitaire au Burundi. Il convient de tout faire pour éviter de nouvelles pertes en vies humaines.

Dans ce contexte, l'Union européenne juge indispensable qu'un dialogue s'instaure sans tarder entre toutes les forces politiques burundaises sans exception, y compris les représentants des organisations civiles, en vue de négocier un consensus démocratique et institutionnel capable de garantir la sécurité de tous.

Ce n'est que lorsque tous les éléments de la société auront participé librement et complètement aux institutions et organes principaux de l'État que la réconciliation nationale et la paix pourront être rétablies de manière durable. Comme l'a dit le Secrétaire général, le conflit au Burundi ne se prête pas à une solution militaire. Des mécanismes politiques doivent être trouvés qui permettent de partager le pouvoir de façon à apaiser les craintes des deux parties et à instaurer peu à peu la confiance qui leur permettra de vivre en harmonie. C'est un point de vue que nous partageons entièrement.

L'Union européenne engage toutes les parties au Burundi à demander un cessez-le-feu immédiat. Le processus de réconciliation ne pourra pas commencer tant que seront perpétrés des actes de violence, lesquels se poursuivent sans relâche. La sécurité de tous les Burundais doit être pleinement respectée. Nous restons absolument convaincus que la violence ne pourra apporter de réponse à la

crise au Burundi. Seul le dialogue généralisé qu'ont demandé la communauté internationale et les dirigeants régionaux permettrait d'y parvenir. Les garanties que les deux communautés au Burundi exigent ne pourront procéder que d'un processus englobant tous les éléments de la société.

Nous ne sous-estimons pas la complexité de la tâche à accomplir. L'exploitation politique de l'animosité et de la méfiance entre les différentes communautés au Burundi fait qu'il est beaucoup plus difficile de trouver un terrain d'entente sur lequel on pourra commencer d'édifier le processus de réconciliation. Des relations nouvelles fondées sur la confiance doivent être établies. À cette fin, l'actuelle culture d'impunité exige d'être traitée comme il convient. Chacune des parties doit avoir suffisamment confiance pour transiger afin de concilier des intérêts souvent antagonistes. La volonté de dialoguer est pratiquement le critère fondamental de responsabilité politique. La volonté de renoncer à des positions inflexibles est la pierre angulaire du courage politique.

L'Union européenne et ses États membres ont contribué de manière importante, aux niveaux multilatéral et bilatéral, à alléger le sort de la population burundaise. L'Union se déclare de nouveau disposée à appuyer les efforts de redressement du Burundi une fois que la réconciliation nationale nécessaire sera engagée avec toute la volonté requise.

L'Union européenne tient à souligner à nouveau la très grande importance qu'elle attache à la solution prompte et satisfaisante de la situation de ceux qui ont cherché protection auprès de l'Union européenne et des autres missions étrangères à Bujumbura.

L'Union européenne est convaincue que le débat d'aujourd'hui au Conseil de sécurité permettra de mettre en relief la préoccupation ressentie par la communauté internationale devant la gravité de la situation au Burundi. Il montrera également le soutien accordé aux efforts très considérables entrepris par les dirigeants régionaux, l'OUA et l'ancien Président Nyerere pour rétablir les institutions démocratiques de base au Burundi et relancer le dialogue entre les différentes parties. À notre avis, un signal très clair a été adressé à toutes les parties au conflit du Burundi. Il faut que cesse toute violence. Il faut que commence sans retard un dialogue généralisé. C'est le seul moyen d'aller vers la solution durable que nous recherchons tous, solution reposant sur un consensus négocié, démocratique et institutionnel, propre à garantir la sécurité de chacun.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Belgique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Wouters (Belgique) : La Belgique se joint à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Irlande, qui a parlé au nom de l'Union européenne.

La Belgique reste fortement préoccupée par la situation au Burundi. Le coup d'État récent a été rejeté par la communauté internationale. Consciente des éventuelles répercussions régionales de la crise burundaise, la Belgique, comme ses partenaires européens, salue l'action diplomatique engagée par les chefs d'État de la région pour aider le Burundi à surmonter de façon pacifique la grave crise qu'il traverse et les encourage à poursuivre leurs efforts pour faciliter la recherche d'une solution politique négociée.

La Belgique saisit l'occasion de ce débat au Conseil de sécurité pour exprimer son soutien aux dirigeants régionaux, à l'Organisation de l'unité africaine et à l'ancien Président de la Tanzanie, M. Julius Nyerere, dans les efforts qu'ils déploient pour aider le Burundi dans sa quête pour la paix. Elle en appelle à toutes les parties burundaises pour qu'elles collaborent pleinement et de façon constructive à ces efforts.

La Belgique appelle à l'arrêt immédiat de toutes violences au Burundi, quels qu'en soient les auteurs. Elle lance un appel pour un cessez-le-feu immédiat et sans conditions entre les belligérants au Burundi.

Le cessez-le-feu constitue la première étape du processus de réconciliation nationale et de la reconstruction du pays. Ce n'est que par le respect de la sécurité de tous les Burundais que la paix peut être restaurée dans ce pays. Le processus de paix passe ensuite par le dialogue et l'ouverture de pourparlers rassemblant toutes les forces politiques, sans exclusion. Afin que ce dialogue puisse porter ses fruits et que la paix civile au Burundi soit durablement restaurée, la Belgique estime que l'Assemblée nationale et les parties doivent pouvoir jouer un rôle dans le processus de réconciliation.

Pour ce faire, les dirigeants politiques devront prendre rapidement leurs responsabilités et faire montre d'un sens de l'État et d'une conviction démocratique.

La Belgique, avec ses partenaires européens, se considère engagée dans ce processus politique qui doit mener le Burundi à la paix. Le Gouvernement a contribué

financièrement et matériellement aux différentes initiatives initiées par l'Organisation de l'unité africaine et le Président Nyerere. La Belgique reste prête à contribuer substantiellement à tout effort de reconstruction économique une fois que la paix au Burundi aura été retrouvée.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le prochain orateur est le représentant de la République-Unie de Tanzanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nkurlu (République-Unie de Tanzanie) *(interprétation de l'anglais)* : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée, au nom de ma délégation, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'août. C'est pour nous un plaisir de voir la façon dont vous vous acquittez des lourdes responsabilités confiées au Conseil. Nous rendons également hommage à votre prédécesseur, l'ambassadeur Alain Dejammet de la France, qui a dirigé de façon remarquable les délibérations du Conseil le mois dernier.

Partageant une frontière avec le Burundi, mon pays a vu au fil des ans ce problème endémique fermenter pour se transformer en une violence ethnique cruelle et destructrice, tuant des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants innocents, détruisant des biens matériels et faisant un nombre énorme de réfugiés et de personnes déplacées. Cette situation non seulement a entraîné la souffrance, l'insécurité, l'instabilité et le pessimisme dans la sous-région, mais provoqué des dégâts écologiques dans la région.

La plupart des conflits de ce type débordent les frontières, et notre frontière ne fait pas exception. Mon pays a subi les effets néfastes de ce conflit, aux plans social et économique. Aussi, les événements positifs du mois de juillet 1993, lorsque le Burundi, en vertu d'une démocratie multipartite, a élu Melchior Ndadaye Président, ont-ils été suivis avec un vif intérêt, optimisme et soulagement en Tanzanie. Le Gouvernement et à vrai dire le peuple tanzaniens étaient ravis qu'une solution durable ait été trouvée chez nos voisins.

Le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation au Burundi, contenu dans le document S/1996/660, met l'accent sur l'assassinat brutal, en 1993, du Président Ndadaye — qui en est le point culminant — et sur les massacres perpétrés quelques mois seulement après que le pouvoir eut changé de mains. La maturité politique manifestée pendant et après les élections générales par Pierre Buyoya qui avait remis de bonne grâce le pouvoir au vainqueur, fut anéantie brutalement, cédant le pas à une situation difficile qui a laissé le pays divisé et a exacerbé le problème de la méfiance entre les parties au conflit.

Nous sommes tous conscients des efforts concertés faits par l'ancien Président Julius Nyerere pour amener les parties politiques au Burundi à dialoguer afin de trouver une solution durable aux problèmes du pays. Le rapport du Secrétaire général signale à juste titre que les efforts du Président Nyerere ont été sapés par certaines factions à l'intérieur du Burundi et en dehors, en dépit du soutien du Président Ntibantunganya, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de la communauté internationale dans son ensemble.

C'est sur cette toile de fond que le coup d'État du 25 juillet 1996 doit être condamné dans les termes les plus vigoureux, car il a inversé délibérément le processus démocratique dans le pays, renvoyant pratiquement le Burundi à la situation où il se trouvait avant les élections de 1993. Toute tentative de trouver des excuses à ce coup d'État enverrait un signal erroné au régime actuel du Burundi et à la communauté internationale en général. Nous devons être catégoriques et envoyer un message clair indiquant que, quelles que soient les circonstances, un coup d'État est illégal et que, dans tous les cas, il représente une façon dépassée de prendre possession du pouvoir politique.

Parlant à des journalistes à Windhoek la semaine dernière, le Président Benjamin Mkapa a fort justement fait observer que :

> «la question du déraillement du processus démocratique au Burundi et des négociations de paix a préoccupé non seulement la région de l'Afrique de l'Est et du Centre, mais également toute la communauté mondiale.»

Nous avons toutes les raisons d'être préoccupés par la tournure prise par les événements au Burundi, qui ont compromis le processus démocratique et le processus de paix. Notre plus grande crainte est que la situation ne se dégrade à nouveau et se transforme en une guerre civile aux conséquences tragiques et catastrophiques.

À ce stade ma délégation souhaite manifester sa satisfaction à la suite de toutes les décisions prises au cours du sommet régional d'Arusha le 31 juillet 1996, décisions que nous soutenons et qui visent notamment à imposer des sanctions économiques au Burundi et demandent à la communauté internationale de les soutenir. Nous souscrivons pleinement aux objectifs des sanctions, qui tendent à rétablir l'ordre constitutionnel et à créer les conditions

permettant la tenue de négociations authentiques avec la participation de toutes les parties au conflit, conformément aux buts et aux principes consacrés lors du premier sommet régional d'Arusha. Les membres du Conseil se souviendront que le «plan de paix» d'Arusha, qui met l'accent sur la démocratie et la sécurité pour tout le peuple du Burundi, a été entériné par l'Organisation de l'unité africaine au cours de son sommet à Yaoundé.

Je saisis cette occasion pour réitérer et souligner les principales décisions qui ont été acceptées à l'unanimité au sommet d'Arusha. Premièrement, le régime de Bujumbura devrait prendre immédiatement des mesures concrètes visant à rétablir l'ordre constitutionnel, et notamment à rétablir immédiatement l'Assemblée nationale, qui est une institution légale démocratique ayant reçu son mandat du peuple burundais, et à lever immédiatement l'interdit qui frappe tous les partis politiques dans le pays. Deuxièmement, le régime devrait entreprendre immédiatement et inconditionnellement des négociations avec toutes les parties au conflit. Ces négociations devraient inclure les parties et les factions armées à l'intérieur du pays et en dehors. Troisièmement, le cadre de ces négociations devrait être le processus de Mwanza, renforcé par l'initiative de paix d'Arusha, sous les auspices de Mwalimu Nyerere, afin de garantir la sécurité et la démocratie pour tout le peuple burundais.

Le régime de Bujumbura fait actuellement courir l'idée erronée selon laquelle les décisions d'Arusha, en particulier l'imposition de sanctions, sont une ingérence dans les affaires internes du Burundi et une atteinte à sa souveraineté. Nous sommes fermement d'avis que ces décisions sont le seul moyen viable d'aider le peuple burundais à régler ses divergences à l'amiable. Par conséquent, nous demandons au régime de Buyoya de prendre des mesures résolues et sincères pour mettre en oeuvre les exigences du second sommet d'Arusha afin d'ouvrir la voie aux négociations de paix.

Une fois de plus, la Tanzanie souhaite lancer un appel à la communauté internationale, en particulier aux membres du Conseil de sécurité, pour qu'ils soutiennent les efforts régionaux concernant les sanctions contre le Burundi, car c'est la seule façon viable de rétablir l'ordre constitutionnel dans le pays. Ces sanctions visent à permettre la prospérité future du peuple burundais. Elles cherchent à énoncer les principes fondamentaux de démocratie dans le pays et surtout, elles visent à arrêter le génocide en demandant au régime de Buyoya de revenir à un gouvernement constitutionnel.

Le Président *(interprétation de l'anglais)* : Je remercie le représentant de la République-Unie de Tanzanie des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de mon prédécesseur et de moi-même.

J'aimerais rappeler aux orateurs que le Conseil s'est mis d'accord sur une nouvelle pratique, selon laquelle les orateurs sont encouragés à s'abstenir d'exprimer des félicitations au début de leur déclaration.

Le prochain orateur est le représentant du Canada. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Karsgaard (Canada) : Le Canada a déploré le coup de force militaire qui a mis un terme aux institutions constitutionnelles et légales du Burundi. Un coup de force ne peut pas remplacer le dialogue entre toutes les factions et les parties impliquées pour rétablir la paix sociale et politique dans un pays. L'honorable Lloyd Axworthy, Ministre des affaires étrangères du Canada, a déjà eu l'occasion de dire qu'une telle action n'apporte pas de solution aux problèmes à long terme du Burundi. Seul un nouvel accord politique, respectueux des principes démocratiques et des droits des minorités, contribuera à les résoudre. Le Canada souscrit entièrement aux efforts constants des pays voisins du Burundi, qui visent à promouvoir des négociations efficaces entre toutes les parties burundaises concernées.

Depuis de nombreux mois, le Canada déploie des efforts pour encourager une solution pacifique et durable aux divers différends qui frappent la région des Grands Lacs de l'Afrique centrale. Nous soutenons les nobles efforts de facilitation et de médiation entrepris par l'ancien Président tanzanien, M. Julius Nyerere. En juin dernier, le Premier Ministre canadien s'est adressé aux chefs d'État de la région pour qu'ils mettent tout en oeuvre en vue d'aboutir à une solution pacifique et durable des problèmes politiques et sociaux auxquels la région est confrontée.

(*L'orateur poursuit en anglais — interprétation*)

Toutefois, le coup de force du 25 juillet dernier a brutalement mis fin aux efforts qui ne visaient qu'à soutenir les institutions dont le peuple burundais s'était librement doté de manière transparente et démocratique. En 1992 et 1993, le peuple burundais avait parlé haut et fort; aujourd'hui, trois ans plus tard, l'armée tente à nouveau de le faire taire.

Le Canada se réjouit de voir que les dirigeants de la région soutiennent les principes fondamentaux qui doivent présider à la gestion de l'État et à la solution de tout différend politique.

Le Canada appuie pleinement la position ferme et courageuse prise par les chefs d'État à Arusha, le 31 juillet dernier. Toute la région souhaite clairement que les nouvelles autorités en place au Burundi s'engagent sur la voie de la négociation et du respect des principes démocratiques que tous nous partageons. Nous sommes heureux de constater que le Conseil de sécurité envisage de prendre des mesures additionnelles allant dans ce sens.

Les attaques menées de part et d'autre contre les populations civiles innocentes doivent cesser. Nous devons nous tourner résolument vers l'avenir si nous voulons surmonter les difficultés du passé. Les intérêts sectaires doivent céder le pas aux intérêts et préoccupations légitimes du peuple burundais tout entier. Dans le cadre de notre appui collectif et unanime aux efforts de Mwalimu Nyerere, le Ministre canadien de la coopération internationale et Ministre responsable de la francophonie a présidé à Genève, en juin dernier, une réunion, à laquelle participaient les bailleurs de fonds intéressés et les autorités burundaises, pour dégager les principales orientations d'un plan d'assistance économique de transition pour le Burundi, qui sera mis en place dès que la paix sera rétablie.

(*L'orateur reprend en français*)

Il est bon de souligner encore une fois ce que l'honorable Pierre Pettigrew a redit tout récemment :

> «le Canada, comme d'autres pays donateurs, est fin prêt à appuyer la reconstruction du Burundi. Cependant, ce travail ne peut se faire que dans un climat de stabilité politique et de paix. Il faut d'abord entreprendre des négociations, et le Canada se joint aux pays de la région et demande qu'un dialogue de paix soit mis en oeuvre sur le champ.»

Bien qu'il incombe au Burundi de trouver en toute dignité et liberté sa propre voie, toute la communauté internationale doit unanimement s'unir à la volonté fermement exprimée de la région pour clamer : «Assez, c'est assez».

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Australie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Rowe (Australie) (*interprétation de l'anglais*) : Ce débat à composition non limitée représente une occasion opportune d'examiner la situation au Burundi et la façon dont la communauté internationale peut répondre efficacement aux événements récents qui s'y sont produits.

L'Australie est gravement préoccupée par les événements survenus récemment au Burundi. Si les parties au conflit, avec l'appui de la communauté internationale, ne peuvent parvenir à un règlement négocié, elle craint beaucoup que le cycle de la violence ne s'aggrave, provoquant une horrible effusion de sang et de nouveaux bouleversements et entraînant d'autres souffrances humaines au Burundi et dans la région des Grands Lacs.

Nous demandons instamment à tous les secteurs de la population burundaise d'entamer un dialogue constructif afin de trouver une solution pacifique et durable au conflit du Burundi et de restaurer sans tarder les institutions et les processus démocratiques.

L'Australie demande notamment à toutes les parties de faire preuve de retenue, de façon à créer un climat permettant de chasser leurs craintes et de rétablir la confiance dans toute la communauté. L'Australie demande instamment aux parties au conflit de reconnaître que la persistance de la violence ne ramènera pas la paix au Burundi.

L'Australie salue les efforts des pays de la région qui s'efforcent de trouver des moyens de rétablir la paix et la démocratie au Burundi. Le Ministre australien des affaires étrangères, M. Alexander Downer, a été invité à assister au Sommet de l'Organisation de l'unité africaine qui s'est tenu à Yaoundé du 8 au 10 juillet 1996. Il a été impressionné par la détermination des dirigeants africains d'oeuvrer à un règlement de la situation au Burundi.

Tout en se félicitant de l'initiative régionale, le Gouvernement australien souligne combien il importe d'apporter des réponses mesurées, qui permettent à la fois de parvenir à une solution politique et de subvenir aux besoins fondamentaux de la population.

Une fourniture sans entrave de l'assistance humanitaire et un accès libre à celle-ci sont impératifs si l'on veut stabiliser la situation au Burundi. Tout nouveau déplacement de personnes aura des incidences graves pour la paix et la sécurité dans toute la région des Grands Lacs, et la communauté internationale doit avant tout prévenir ces déplacements. Si de nouveaux bouleversements entraînent un exode de réfugiés du Burundi, la communauté internationale doit être prête à leur venir en aide.

L'Australie continue d'appuyer le processus de paix de Mwanza, facilité par l'ancien Président de la Tanzanie, M. Nyerere, et elle demande instamment aux parties interessées de reprendre les négociations selon ce processus. Même si les obstacles sont importants, il faut donner aux efforts de médiation de M. Nyerere toutes les chances de réussir, car ils représentent l'occasion la plus réaliste pour les principaux acteurs de poursuivre le dialogue. L'élan en faveur de la paix réalisé pendant les premières étapes du processus de paix de Mwanza ne doit pas être perdu.

Si une intervention extérieure demeure le seul moyen d'empêcher un glissement vers l'anarchie et un génocide, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont l'obligation de veiller à ce que les objectifs de cette action soient clairement définis et que les moyens d'y parvenir soient suffisants et bien préparés. Gardant cela à l'esprit, le Secrétaire général doit continuer, de concert avec l'OUA, de prendre des dispositions en vue d'empêcher un nouveau désastre humanitaire, situation que la communauté internationale n'est pas disposée à accepter.

L'Australie s'efforce de jouer un rôle modeste mais néanmoins constructif dans les efforts visant à régler la crise actuelle au Burundi et à contribuer au processus de rétablissement de la paix dans la région dans son ensemble. À cette fin, nous avons contribué au financement à l'initiative de paix du Président Nyerere, au fonds pour la paix du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits et au programme de l'International Peace Academy Conflict Management in Africa.

Le Conseil ne doit pas s'accommoder de la situation régnant au Burundi. Il est indispensable non seulement qu'il suive cette situation de près mais qu'il poursuive ses efforts en vue d'examiner les meileurs moyens d'encourager toutes les parties au Burundi à rechercher ensemble un règlement politique durable.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Jele (Afrique du Sud) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation souhaite vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente réunion qui nous donne l'occasion d'exprimer la préoccupation que nous inspire la tournure inquiétante prise par les événements au Burundi.

Le rapport du Secrétaire général brosse un tableau très préoccupant de la situation au Burundi, compliquée par des luttes et des conflits ethniques aux dimensions incommensurables. La communauté internationale a pris l'habitude d'entendre parler des actes les plus atroces et du mépris total pour la vie humaine.

Les simples citoyens — hommes et femmes — du Burundi n'ont aucun moyen de savoir si c'est l'espoir ou le début d'une tyrannie plus féroce qui s'annonce. C'est pour cette raison que ma délégation est très préoccupée par le récent coup d'État militaire au Burundi et pense qu'il ne peut que retarder la réalisation d'un règlement rapide du conflit.

Nous avons, en Afrique australe, vécu sous le fléau de l'apartheid et réussi à le vaincre. Ce succès a été facilité par le soutien sans faille apporté par la communauté internationale en complément à nos efforts. C'est pourquoi nous sommes d'accord avec ce que dit le Secrétaire général dans son rapport, à savoir que le mépris flagrant de la primauté du droit et des organes constitutionnels et élus affiché par les auteurs du coup d'État n'est pas propice à la création des conditions de l'instauration d'une paix durable mais

> «ne fera qu'accentuer les craintes d'une partie et renforcer les extrémistes des deux bords. Il renforcera la violence et ajoutera aux souffrances du peuple burundais.» (*S/1996/660, par. 47*)

La communauté internationale ne peut plus permettre que des actes de violence débridée se poursuivent impunément. Il faut faire comprendre à ceux qui commettent des violations graves du droit humanitaire international qu'ils sont responsables individuellement de ces violations et qu'ils devront en rendre compte.

Mon gouvernement souscrit également à l'observation figurant dans le rapport, à savoir que les complexités du conflit burundais exigent avant tout une solution et un dialogue politiques. L'intervention militaire ne devrait être envisagée qu'en dernier recours si la situation s'aggrave sérieusement. À cet égard, ma délégation soutient pleinement l'initiative d'Arusha et le processus de paix de Mwanza de Mwalimu Julius Nyerere, qui prévoit l'imposition de sanctions contre le régime de Buyoya. Nous considérons que les sanctions sont un moyen de réaliser une solution politique du conflit et non un instrument de punition. Nous sommes convaincus que les sanctions sont le moyen le plus efficace et le plus adéquat de mettre fin rapidement au conflit au Burundi.

Ces initiatives ne peuvent que contribuer à préserver le Burundi d'un nouveau carnage et créer des conditions propices au rétablissement des institutions constitutionnelles légales. Nous pensons que la reprise d'un processus de négociations globales ouvert à tous et sans conditions contribuera à assurer la paix et la sécurité pour tout le peuple burundais.

L'élan acquis par les sanctions et les autres efforts déployés par les pays de la région des Grands Lacs ne doivent pas être perdus. Il est important que la communauté internationale agisse de concert avec la région en soutenant les efforts déjà entrepris et en veillant à ce qu'un processus de dialogue destiné à aboutir à un règlement politique global soit réalisé.

Ma délégation espère sincèrement que les sanctions appliquées contre le Burundi amèneront les parties à la table de négociation et que le déploiement d'une opération de maintien de la paix ou d'une force d'intervention au titre du Chapitre VII de la Charte ne sera pas nécessaire. La communauté internationale doit agir, et agir maintenant, pour ramener la paix et mettre fin au cycle de la violence au Burundi.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Ouganda. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mukasa-Ssali (Ouganda) (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes heureux d'avoir la possibilité de prendre part au débat sur la situation au Burundi, pays frère déchiré par un conflit et des affrontements civils.

Comme le Conseil le sait certainement, les dirigeants de la sous-région des Grands Lacs se sont réunis à plusieurs reprises pour élaborer un règlement acceptable et pacifique du conflit au Burundi.

Tout au long de ces réunions, les dirigeants ont réaffirmé leur opposition au recours à des moyens anticonstitutionnels pour régler les problèmes du Burundi et prévenu qu'ils n'accepteraient aucun gouvernement accédant au pouvoir par de tels moyens. Malheureusement, les événements survenus depuis au Burundi sont en désaccord avec nos recommandations et nos conseils, l'armée ayant arraché le pouvoir aux dirigeants démocratiquement élus.

L'Ouganda, de même que ses États frères de la sous-région, a condamné sans équivoque les auteurs du putsch au Burundi et exigé un prompt retour au pouvoir constitutionnel.

Le Conseil de sécurité sait également que nous avons imposé des sanctions contre le Burundi à la suite du coup d'État. Ces sanctions ne sont toutefois pas destinées à punir mais plutôt à encourager les dirigeants de Bujumbura à prendre d'urgence des mesures visant à rétablir l'ordre constitutionnel dans le pays. Les sanctions visent également à encourager toutes les parties au conflit au Burundi à entreprendre des négociations sans conditions dans le cadre du processus de paix de Mwanza, renforcé par l'initiative de paix d'Arusha, sous les auspices de Mwalimu Julius Nyerere, en tant que premier pas pour garantir la sécurité et la démocratie à toute la population du Burundi. À cet égard, les dirigeants du Burundi doivent, premièrement, rétablir le Parlement national et travailler avec lui, et deuxièmement, lever l'interdiction qui frappe les différents partis politiques et travailler avec eux.

Les malheureuses victimes du conflit au Burundi ont souvent été des civils innocents pris dans cette situation. L'Ouganda condamne donc, dans les termes les plus énergiques, le massacre de civils innocents et non armés. Ceci est pour nous inacceptable. Nous exigeons que les deux parties au conflit cessent immédiatement de tuer et de massacrer des civils innocents.

Les dirigeants régionaux se sont déclarés disposés et prêts à coopérer pleinement avec les Nations Unies afin de contribuer de façon appropriée à l'adoption de mesures visant à éviter une catastrophe au Burundi au cas où la situation s'aggraverait et à corriger les tendances qui aggraveraient le conflit au Burundi. Dans ce contexte, nous tenons à souligner l'importance de renforcer et d'améliorer la coopération et la coordination entre les Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de même qu'avec les pays de la région.

Enfin, l'Ouganda estime que les habitants du Burundi doivent comprendre qu'ils doivent être tolérants les uns avec les autres et vivre essentiellement dans l'harmonie, car ils ont tous le droit de vivre au Burundi et de participer pleinement, en tant que citoyens égaux, à sa vie économique, sociale et politique. Une formule politique, plutôt que militaire, les rapprochera de cet objectif.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Konishi (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Comme les orateurs qui m'ont précédé, nous avons suivi la situation au Burundi avec inquiétude, et nous nous félicitons

de l'occasion qui nous est offerte de pouvoir aujourd'hui examiner la question au Conseil. Nous avons été particulièrement effrayés par le cercle vicieux d'attaques et de représailles, qui ont souvent abouti à la mort de nombreux civils innocents. Nous sommes gravement préoccupés par la récente prise de pouvoir illicite. L'usage de la force et la violence pour atteindre des objectifs politiques ne saurait être appliqué par une partie quelconque.

Afin d'atténuer les difficultés des réfugiés du Burundi et du Rwanda qui cherchent asile dans des pays comme le Zaïre, le Japon a fourni une assistance humanitaire à hauteur de 54 millions de dollars au cours du dernier exercice fiscal. Celle-ci a été essentiellement mise en oeuvre par le biais des institutions des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. Nous avons contribué à hauteur de 10 millions de dollars additionnels cette année en fournissant une aide au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour protéger et aider ces réfugiés.

Comme le signale le récent rapport du Secrétaire général, le conflit au Burundi ne se prête pas à une solution militaire. Il est essentiel que toutes les parties s'abstiennent de recourir à la force et reprennent le dialogue et les négociations afin de rechercher un règlement politique rapide. Seuls ces efforts peuvent mettre fin aux troubles au Burundi et apporter la stabilité et le développement au pays. Nous félicitons l'ancien Président Julius Nyerere de la Tanzanie des efforts qu'il a faits pour faciliter les négociations entre les partis politiques burundais, ainsi que l'Organisation de l'unité africaine, pour les initiatives qu'elle a prises car c'est là un effort important accompli par l'Afrique pour régler un conflit africain. Nous demandons instamment aux parties concernées de reprendre les négociations par le biais du processus de paix de Mwanza dès que possible.

Tout en demandant instamment aux parties burundaises de négocier, nous devons également les motiver à le faire. La communauté internationale devrait en conséquence leur montrer clairement qu'un règlement politique global ouvrira la voie à la coopération pour la reconstruction et le développement de leur pays. En conséquence, le Japon soutient l'idée de tenir une conférence internationale à un moment opportun et selon des modalités appropriées, à l'issue d'un tel règlement.

Dans ce contexte, j'aimerais mentionner que le Gouvernement japonais accueillera un colloque le mois prochain à Tokyo sur une série de questions connexes : les problèmes auxquels les pays africains ont dû faire face au lendemain de règlements politiques de conflits qui s'éternisaient, de quelle manière réaliser une paix vraiment durable et de quelle manière promouvoir la reconstruction et le développement en dépit des difficultés qu'ils rencontrent. Les participants comprendront des hauts fonctionnaires des Nations Unies, des représentants permanents de différents pays africains ainsi que d'autres autorités en la matière.

Nous avons également pris note avec inquiétude de la mise en garde du Secrétaire général, à savoir que si le pire des scénarios devient une réalité, il pourrait se produire un génocide au Burundi, et de son appel aux pays intéressés à mettre en place des plans d'urgence. S'il est vrai que le Japon n'est pas en mesure de fournir un appui logistique ou en personnel à une force multinationale, il envisagera toutefois la possibilité et les modalités d'une contribution financière, en se fondant sur les détails du plan au moment où ils seront plus clairs.

Je souhaite terminer ma déclaration en appelant toutes les parties au Burundi de s'engager dans un dialogue afin de parvenir à un règlement politique global et de créer les conditions nécessaires pour la réconciliation nationale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Éthiopie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mohammed (Éthiopie) prend place à la table du Conseil

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Éthiopie.

M. Mohammed (Éthiopie) (*interprétation de l'anglais*) : La situation au Burundi a continué de se détériorer pour arriver à un stade extrêmement inquiétant. Aujourd'hui, plus que jamais, elle préoccupe profondément la communauté internationale en général et l'Afrique en particulier. Les efforts faits aux niveaux international, régional et sous-régional pour aider les parties au conflit du Burundi à trouver une solution politique au problème du pays n'ont pas abouti au résultat souhaité.

L'Organisation de l'unité africaine (OUA) a oeuvré activement pour aider la population du Burundi à retrouver la paix et la sécurité. Les efforts diplomatiques de l'Organisation de l'unité africaine et la présence de sa mission d'observation au Burundi ont montré à quel point l'Afrique est préoccupée par l'escalade et la tournure des événements dans le pays depuis trois ans.

Ces efforts louables de médiation et de paix entrepris par l'ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, Mwalimu Julius Nyerere, suivis et renforcés par le sommet régional tenu à Arusha le 25 juin 1996, ont suscité un nouvel espoir et un certain optimisme dans la recherche d'un règlement politique de la crise au Burundi.

Les chefs d'État et de gouvernement de la sous-région des Grands Lacs, dont celui de l'Éthiopie, ont, lors du sommet qui s'est tenu à Arusha le 25 juin 1996, réaffirmé la responsabilité qui incombe aux dirigeants du Burundi de rendre la paix et l'harmonie au peuple burundais et accepté la demande du Gouvernement constitutionnel du Burundi visant à obtenir une assistance en matière de sécurité afin de garantir la paix et la sécurité pour la population tout entière dans sa recherche d'un règlement politique et pacifique de la crise dans le pays. Le sommet a créé un comité technique chargé d'examiner les modalités de cette assistance en matière de sécurité au Burundi et il a loué et appuyé énergiquement les efforts de médiation du Président Mwalimu Julius Nyerere.

Malheureusement, l'espoir et l'optimisme suscités par l'initiative régionale de paix d'Arusha et par les efforts de M. Nyerere ont été tempérés par suite du coup d'État militaire au Burundi. Ce coup d'État militaire n'a pas seulement remis gravement en cause l'ordre constitutionnel et la légalité du Burundi; il menace la paix et la sécurité du pays tout entier.

La communauté internationale a été unanime à condamner sans équivoque le coup d'État militaire et à exiger le retour prompt et sans condition du Burundi à un gouvernement constitutionnel, y compris le rétablissement de l'Assemblée nationale élue.

Le deuxième sommet régional d'Arusha, qui s'est tenu le 31 juillet 1996, a notamment reconnu que le problème immédiat de la situation politique actuelle au Burundi était celui de l'illégalité, susceptible de stopper le processus de paix et d'aggraver le conflit dans le pays. À ce propos, le sommet a demandé au régime militaire de prendre des mesures propres à assurer le retour à l'ordre constitutionnel, à rétablir immédiatement l'Assemblée nationale et à mettre fin immédiatement à l'interdiction des partis politiques au Burundi. Pour assurer la mise en oeuvre de ces exigences immédiates, le sommet régional a décidé d'exercer le maximum de pressions sur le gouvernement militaire, notamment en imposant des sanctions économiques. Le sommet a également demandé à la communauté internationale d'appuyer les mesures et les efforts entrepris par les pays de la région.

Les initiatives de l'OUA et du groupe d'Arusha ont pour but de créer une ambiance propice à la négociation et à un dialogue politique pacifique entre toutes les forces et toutes les parties au Burundi. Il n'y a ni doute ni ambiguïté quant au fait que la responsabilité de trouver une solution durable au problème du Burundi incombe en fin de compte aux dirigeants politiques et à la population de ce pays. Il convient cependant de faire remarquer que le coup d'État militaire du 25 juillet a rendu le problème plus complexe que jamais et soulève des doutes sérieux quant à la possibilité d'entamer, dans ces circonstances, des négociations et un dialogue politiques généralisés et démocratiques dans cette région troublée qui est la nôtre. Voilà pourquoi le retour du Burundi à l'ordre constitutionnel demeure une priorité très élevée ainsi que le préalable indispensable à l'instauration de la confiance mutuelle entre toutes les parties au conflit. Nous demandons une fois de plus au gouvernement militaire de prendre immédiatement des mesures pour rétablir l'ordre constitutionnel et la légalité au Burundi. Nous demandons également à toutes les parties au conflit de renoncer à tout nouvel acte de violence et d'assumer la responsabilité du retour à la paix et à la normale dans le pays au moyen d'un règlement politique négocié.

La reprise immédiate, dans le cadre du processus de paix de Mwanza, d'un dialogue et d'une négociation généralisés et sans condition entre les parties au conflit du Burundi, s'impose. La communauté internationale devrait prendre des mesures pratiques pour contribuer à créer les conditions qu'exigent cette négociation et ce dialogue politiques. À cet égard, il convient de souligner qu'il reste beaucoup à faire. Nous partageons les sentiments et le découragement du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui dit dans son rapport au Conseil de sécurité que la réaction des États Membres face à la situation au Burundi n'a pas été à la mesure de l'urgence et de la gravité de la situation dans le pays. Nous pensons aussi que les efforts faits aux niveaux international et régional devraient être coordonnés et raffermis pour arriver à l'objectif souhaité, qui est d'aider la population du Burundi. Nous tenons en particulier à insister sur l'importance que revêtent une coordination et une coopération étroites entre

les Nations Unies et l'OUA, de même qu'avec les pays de la région.

Enfin, je tiens à assurer le Conseil que l'Organisation de l'unité africaine et les participants de l'initiative d'Arusha — y compris mon pays, l'Éthiopie — sont bien décidés à poursuivre leurs efforts pour aider la population du Burundi à ramener la paix et la sécurité dans le pays.

M. Nkgowe (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Le récent coup d'État militaire contre le Gouvernement démocratiquement élu du Burundi a complété ce que l'armée burundaise avait déjà eu l'intention de faire en 1993. Plusieurs raisons — certaines contradictoires, d'autres égoïstes — ont été avancées pour justifier le coup d'État. Je crois qu'il n'est pas difficile de trouver des raisons pour défendre ces actions, si illégitimes et illégales soient-elles. Mais, là n'est pas la question. Ce qui est en jeu, et que nous regrettons profondément, c'est qu'aujourd'hui certains des représentants élus du peuple du Burundi, y compris le Président Ntibantunganya, ont dû chercher refuge dans les ambassades des démocraties occidentales à cause des actes non démocratiques de l'armée burundaise. Il est tout aussi regrettable que le coup d'État n'ait pas, comme certaines délégations — dont la mienne — l'auraient préféré, entraîné la condamnation catégorique de tous les Membres des Nations Unies puisque c'est un gouvernement légitime qui a été renversé. Un coup d'État est une prise de pouvoir illégale, et l'illégalité politique ne doit pas être tolérée, dans n'importe quelles circonstances et quelles que soient les lettres de créance du dirigeant du régime militaire.

Le coup d'État au Burundi, pays dont le peuple a connu récemment dans son histoire des effusions de sang indescriptibles et des souffrances indicibles, a particulièrement anéanti l'espoir de la communauté internationale, espoir étayé par le succès du processus de paix de Mwanza et par l'initiative d'Arusha. L'histoire se souviendra que M. Buyoya et ses alliés non seulement ont renversé le Gouvernement de Burundi, mais qu'ils ont aussi déraillé un processus de paix prometteur. Le coup d'État a tourné en dérision tous les efforts visant à obtenir un dialogue politique global. Il a défié la décision de l'assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qui s'est réunie en juillet et qui a notamment a entériné le processus de paix de Mwanza et l'initiative d'Arusha.

Le message de l'Afrique en ce qui concerne le coup d'État au Burundi a été fort et clair : le régime militaire ne doit pas pouvoir disposer de temps pour consolider son pouvoir et pour se donner un mandat indû pour diriger le Burundi contre les voeux de la majorité de son peuple. Les États voisins se sont prononcés d'une seule voix et ont agi de façon cohérente. L'organe central du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, réuni à Addis-Abeba le 5 août 1995, a publié un communiqué qui soutenait les conclusions du deuxième sommet régional d'Arusha. Le Botswana soutient pleinement les États voisins qui sont déterminés à trouver un règlement politique global au Burundi. Par conséquent, nous sommes satisfaits que l'Union européenne ait décidé de prêter également son appui aux efforts des dirigeants régionaux et de l'OUA. Nous espérons qu'un message similaire de soutien émanera du débat d'aujourd'hui.

Ce n'est pas la première fois que des États africains ont réagi de cette façon à un coup d'État. Ce n'est pas que l'on veut punir les auteurs du coup d'État au Burundi parce qu'ils sont des Burundais. En 1994, une tentative a été faite pour renverser le Gouvernement du Royaume de Lesotho, qui avait pris ses fonctions après des élections multipartites internationalement observées. Les États de l'Afrique australe ont montré clairement aux auteurs du coup d'État que leurs actions étaient inacceptables et que le *statu quo* était rétabli. C'est donc la deuxième fois dans l'histoire des coups d'État en Afrique qu'un groupe d'États africains trace une ligne et dit aux auteurs du coup d'État que l'illégalité politique est inacceptable. Cette fois, les dirigeants régionaux ont décidé d'appuyer leurs propos en boycottant le régime militaire de Bujumbura. Les actions des États voisins méritent l'éloge de la communauté internationale. L'époque des coups d'État et de la primauté en Afrique doit être reléguée dans les poubelles de l'histoire, et les dirigeants militaires ne doivent pas être encouragés à assumer le pouvoir illégalement parce qu'ils sont considérés comme des démocrates modérés ou bienveillants. Ils ont suffisamment de temps pour exercer ces pouvoirs dans les casernes.

Nous avons déjà dit que rien ne saurait justifier le renversement d'un gouvernement légitime. Nous avons également signalé que chacun peut trouver des raisons plausibles pour expliquer ou défendre ses actions. Le régime militaire du Burundi a fait des efforts considérables pour justifier le coup d'État sur la base d'un possible génocide. Le Gouvernement légitime a été renversé soi-disant pour restaurer la paix et la sécurité dans le pays et organiser un débat national. On ne saurait nier les tueries et les massacres horribles et impitoyables à Bururi, Gitega, Muramvya et Bugendana. Il s'agit d'actes méprisables de barbarie humaine. Ils sont aussi inacceptables qu'injustifiables que le coup d'État, mais ils ne l'ont pas déclenché. Qu'est-ce qui a incité le coup d'État qui a conduit à l'assassinat du Président Ndadaye? Pourquoi ses auteurs n'ont-ils

pas attendu les résultats du processus de paix de Mwanza et de l'initiative d'Arusha, qui examinaient clairement les mêmes questions de paix, de sécurité et de dialogue national?

Les réponses à ces questions ne peuvent pas être trouvées parmi les raisons du coup d'État qui ont été présentées par le régime. Les réponses réelles se trouvent dans la composition et la structure de l'armée burundaise. L'armée burundaise semble devenir paranoïaque et craindre tout dirigeant qui propose un changement quelconque à sa composition et à sa structure. Malheureusement cette culture de la peur, qui se répand dans l'armée, détruit l'édifice politique burundais. Le peuple burundais s'est engagé dans une lutte brutale dans laquelle une partie de la société vit éternellement dans la crainte d'être exterminée et l'autre partie dans la crainte d'être asservie. Et l'armée burundaise ne semble pas bénéficier de la confiance de toutes les parties de la société burundaise.

Dans ces circonstances, il est évident qu'abandonné à lui-même le peuple burundais ne saurait trouver une solution durable à ses problèmes. C'est pourquoi nous avions espéré que le processus de paix de Mwanza et l'initiative d'Arusha se verraient accorder la possibilité de trouver une solution acceptable à l'amiable pouvant aboutir à la réalisation des aspirations de la majorité, tout en garantissant la protection de la minorité. Le coup d'État a anéanti tous les acquis de Mwanza et d'Arusha. C'est dans ce contexte que la colère et la frustration des dirigeants régionaux doivent être comprises.

L'armée burundaise doit aussi comprendre, et ne doit pas se faire d'illusions du contraire, qu'elle ne peut jouir indéfiniment du monopole de l'utilisation du pouvoir des armes. Un jour viendra où les forces opposantes, qui apparaissent un peu partout, seront assez fortes pour défier l'Armée, et les conséquences de cette éventualité pour les femmes et les hommes de la rue sont plutôt effrayantes à envisager. La paix et la sécurité pour tous au Burundi résident dans un dialogue politique et non dans l'équilibre du pouvoir militaire.

Le Burundi a déjà produit environ 200 000 réfugiés; 120 000 au Zaïre; 94 000 en République-Unie de Tanzanie. Le grand nombre de réfugiés impose des pressions économiques et écologiques aux pays d'accueil. Les actes des dirigeants militaires ont reporté à plus tard le jour où ces gens pourront retourner dans leurs communes et ont porté au premier plan la possibilité réelle d'une augmentation du nombre des réfugiés. C'est pourquoi les pays de la région demandent une solution rapide à la crise du Burundi, car si la situation s'exacerbe, cela aura des conséquences profondes pour la paix, la stabilité et le développement de la région des Grands Lacs.

Ma délégation est parfaitement consciente des besoins humanitaires du peuple burundais et s'en soucie. Nous appuyons pleinement les efforts qui ont été faits par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en consultation avec les États voisins et le Secrétaire général de l'OUA, pour ouvrir des couloirs humanitaires. Nous les encourageons à poursuivre leurs efforts dans ce sens pour que les biens humanitaires puissent continuer à parvenir au peuple burundais.

Néanmoins, nous ne devrions pas nous concentrer au cours de ce débat sur les effets du boycottage du Burundi par ses voisins. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale devraient, par contre, concentrer leur attention sur l'objectif du boycottage. Le boycottage, comme les sanctions, cherche à modifier le comportement de ceux qui ont usurpé le pouvoir d'État au Burundi. Il est évident que les États voisins ont pris une décision douloureuse mais déterminée. Le boycottage est une arme à double tranchant. Il heurte aussi bien les intérêts de ceux qu'il vise que ceux des États qui l'imposent. Néanmoins, le boycottage semble être la seule option offerte aux dirigeants de la région.

Il y a très longtemps que le Conseil de sécurité est saisi de la situation au Burundi. Il a adopté plusieurs résolutions et des déclarations présidentielles, affirmant clairement ce qui doit être fait pour résoudre l'impasse politique dans ce pays. Le Conseil a encouragé toutes les parties politiques du Burundi à engager un dialogue en vue de l'établissement d'un règlement politique durable. Il a soutenu les efforts de Mwalimu Julius Nyerere et l'a encouragé à continuer d'assister les Burundais pour qu'ils trouvent un terrain d'entente. Le régime au Burundi a renversé le Gouvernement au moment où ces efforts étaient sur le point d'aboutir.

Il est incontestable, par conséquent, que le moment est venu pour le Conseil d'agir de façon décisive. De cette réunion devrait se dégager une déclaration de principe claire qui comprendrait les éléments suivants : premièrement, soutenir vigoureusement les États voisins dans leurs efforts pour trouver une solution pacifique et durable qui puisse garantir la sécurité et la démocratie pour tout le peuple du Burundi; deuxièmement, exiger que toutes les parties politiques et les factions au Burundi renoncent à la violence et s'engagent dans les 60 jours dans un dialogue global sous les auspices du processus de paix de Mwanza, avec l'aide de Mwalimu Julius Nyerere; troisièmement, imposer un

embargo sur les armes contre toutes les factions burundaises, y compris ceux qui sont en dehors du pays; et enfin, déclarer qu'il est prêt à imposer de nouvelles mesures destinées spécifiquement aux dirigeants qui font obstruction au processus de paix.

M. Somavía (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Le Chili est particulièrement préoccupé par la tragédie que vit le peuple du Burundi. Au cours des derniers mois, nous avons insisté à maintes reprises sur le fait que le Conseil doit agir de façon plus décisive pour sauver des vies au Burundi et pour aider toutes les parties à parvenir à la paix et à la réconciliation. Cette préoccupation s'est intensifiée après le coup d'État du 25 juillet dernier, qui a mis fin à l'ordre constitutionnel et a renversé le Gouvernement légitime du Burundi.

Nous sommes profondément affligés par le génocide silencieux qui se déroule depuis des années déjà au Burundi, et nous voulons aider à y mettre fin et à stabiliser la situation politique par le biais des mesures du Conseil de sécurité.

Nous sommes préoccupés par le fait que la communauté internationale ne juge toujours pas opportun de déclarer qu'un génocide de très grande envergure a lieu au Burundi et qu'elle n'agit pas en conséquence. Qu'est-ce qu'un génocide? Lorsque 15 000, ou 30 000, ou 60 000 ou 120 000 personnes meurent? Combien d'autres morts faut-il encore? Au Burundi, plus de 150 000 personnes sont déjà mortes, c'est-à-dire environ 3 % de la population totale de ce pays. Si nous faisons un calcul proportionnel, cela représente environ 1 500 000 personnes en France ou au Royaume-Uni, 7 500 000 personnes aux États-Unis, ou 450 000 personnes au Chili. Voilà donc l'ampleur de ce qui s'est déjà passé au Burundi et nous ne jugeons pas encore approprié d'appeler cela un génocide.

L'un des signes les plus tragiques de ces tueries est que les militaires passent leur temps à tuer des civils du clan opposé. Qu'il s'agisse de l'armée régulière ou des bandes armées, elles tuent en priorité des civils, elles ne se tuent pas entre elles. Chaque arme qui arrive au Burundi est une arme destinée principalement à tuer un civil non armé. C'est pourquoi, nous pensons qu'il est nécessaire d'imposer un embargo sur les armes, qui soit véritablement efficace et applicable à toutes les factions au Burundi. À notre avis c'est beaucoup plus une manière de sauver des vies humaines qu'une mesure politique.

En faisant allusion au génocide et aux massacres de civils au Burundi, nous ne portons pas un jugement moral. Dans ce domaine, personne, et je dis bien personne, ne peut jeter la première pierre. Malheureusement, au cours de l'histoire, dans toutes les régions du monde, sans exception, on a commis des atrocités, des actes barbares, des génocides et des crimes contre l'humanité. Par conséquent, nous ne sommes pas mus par un jugement moral mais par un sentiment humanitaire profond, et malgré tous les précédents historiques, nous croyons toutefois que les atrocités du passé qui ont eu lieu dans diverses régions ne sauraient justifier les atrocités d'aujourd'hui.

Si aujourd'hui nous examinons cette question au Conseil de sécurité c'est parce que la situation au Burundi affecte la paix et la sécurité internationales et qu'il est nécessaire de mettre au point progressivement certaines normes et règles communes qui représentent le sentiment collectif d'une conscience universelle qui rejette et réprouve certains actes aberrants. Il est indispensable de mettre fin aux violations du droit international humanitaire et à l'impunité.

Mais des problèmes comme celui que nous connaissons aujourd'hui au Burundi ne sauraient être résolus à long terme, uniquement en adoptant une perspective humanitaire, même si cela nous permet de mieux apprécier ces situations. Des moyens appropriés, une détermination et surtout une volonté politique sont nécessaires. Malheureusement, cette conviction politique de la nécessité d'agir avec détermination en faveur du peuple du Burundi ne s'est pas manifestée pleinement au Conseil de sécurité des Nations Unies jusqu'à présent, et nous espérons que cette attitude changera bientôt.

À la suite du coup d'État au Burundi et des mesures adoptées par les pays africains, le 31 juillet à Arusha, le Conseil de sécurité doit agir d'une façon décisive pour influer sur les événements dans un sens positif. À notre avis, l'indécision de l'année dernière ne peut continuer. Certes, il n'existe pas de solutions évidentes à cette situation très complexe et très difficile. Cependant, il est clair que l'inaction devient la pire ligne de conduite possible.

Les gouvernements et l'opinion publique internationale attendent du Conseil de sécurité qu'il adopte une position claire et exerce son autorité en vertu de la Charte des Nations Unies pour aider à alléger les souffrances du peuple du Burundi, à remettre le pays sur la voie de la démocratie et à contribuer à la stabilité de la région des Grands Lacs. Le Conseil de sécurité doit relever ce défi.

À cet égard, quelle grande leçon de volonté politique nous ont donnée les dirigeants africains de la région des

Grands Lacs! Ils ont montré qu'ils étaient capables d'agir immédiatement et qu'ils étaient attachés à la démocratie, ce qui contraste curieusement avec les hésitations de ceux qui ont prêché — avec raison — les avantages des systèmes démocratiques.

La position du Chili dans ce domaine est la suivante : nous condamnons le coup d'État et tous ceux qui incitent à la violence et au génocide, qu'il s'agisse des factions, des groupes ou des partis; et nous pensons que ce n'est pas la violence qui permettra de résoudre les problèmes politiques de ce pays.

Nous appuyons pleinement les dirigeants régionaux africains, l'Organisation de l'unité africaine et, en particulier, l'ancien Président Julius Nyerere, et nous les félicitons des efforts louables qu'ils ont déployés pour parvenir à un règlement politique pacifique au Burundi; en particulier nous appuyons les décisions prises à Arusha le 31 juillet.

Nous estimons qu'il est urgent d'entamer des négociations politiques sans conditions et dans lesquelles toutes les parties et les factions, y compris la société civile, participent à la recherche d'un règlement politique global et durable.

Par ailleurs, il est urgent que les parties, en commençant par le régime militaire de Bujumbura, commencent à montrer leur bonne foi. On peut y parvenir grâce à une cessation unilatérale des hostilités, à la fourniture de garanties pour la protection du personnel international humanitaire et la protection des fonctionnaires de l'ancien Gouvernement constitutionnel. Nous devons contribuer à mettre fin à la spirale de violence et à l'impunité au Burundi.

Conscients des graves conséquences que certaines sanctions adoptées dans la région peuvent avoir sur la population du Burundi, nous estimons qu'il est indispensable de créer des corridors humanitaires qui assurent le libre accès à l'assistance humanitaire de toute la population du Burundi et que le Secrétaire général nous tienne informés des conséquences humanitaires qu'entraînent les sanctions.

Le Conseil de sécurité doit demander que des négociations soient entamées en vue de parvenir à un règlement politique global. Cela fait, le stade suivant consistera à faire appel à une coopération internationale effective en faveur du Burundi.

D'après les rapports du Secrétaire général et d'après ce que nous ont dit les Burundais eux-mêmes, ce pays africain a beaucoup de besoins à satisfaire et la communauté internationale doit trouver une façon de coopérer à cet égard pour appuyer un accord politique. Outre les problèmes économiques, il y a des réformes structurelles importantes à faire, notamment dans le domaine judiciaire, dans l'enseignement et dans les institutions publiques.

D'autre part, si à la suite d'un accord politique, toutes les parties au Burundi étaient d'accord et si elles le demandaient, on pourrait éventuellement approuver une opération de maintien de la paix classique qui contribuerait à consolider une cessation des hostilités, à maintenir la stabilité pendant la durée du processus de négociation et, ultérieurement, à fournir des garanties à toutes les parties pendant l'application d'un accord politique global.

La communauté internationale peut appuyer la volonté de coopération et la volonté d'entente des parties burundaises de nombreuses manières, et cela doit être le message du Conseil de sécurité. Ce que veut le Conseil de sécurité c'est qu'il y ait un accord entre les parties burundaises et que, lorsque cet accord sera conclu, nous soyons prêts, ainsi que la communauté internationale, à aider dans tous les domaines : économique, politique, judiciaire et autres, afin que le Burundi puisse retrouver son équilibre et envisager son avenir avec dignité.

Si les parties n'entament pas des négociations dans un délai raisonnable de 60 jours, le Conseil doit être prêt à envisager des mesures, conformément à la Charte des Nations Unies, visant les dirigeants qui continuent de prôner la violence et de faire obstacle aux accords de paix. Une fois pour toutes, nous devons comprendre que lorsque des accords n'aboutissent pas, les principaux responsables sont les dirigeants qui n'orientent pas leur peuple vers les accords nécessaires.

J'aimerais terminer en disant que le coup d'État militaire introduit une nouvelle situation et il y a trois raisons qui nous forcent à agir avec détermination aujourd'hui.

Premièrement, même si dans la pratique, il était impossible à mettre en oeuvre avant le coup d'État, il existait quand même un accord gouvernemental qui n'a pu aboutir en raison du coup d'État militaire. En outre, l'ancien Président Nyerere déployait des efforts de médiation qui ont naturellement subi des revers du fait de ce grave événement.

Deuxièmement, la communauté régionale en Afrique a réagi comme nous le savons. Le Chili privilégie les solutions régionales et il écoute principalement ce que les dirigeants de la région pensent sur les questions africaines. De plus, le fait que les dirigeants africains eux-mêmes aient

récemment condamné un coup d'État militaire en Afrique est un événement historique que l'on ne saurait passer sous silence. Nous ne pouvons pas et ne devons pas donner un signal différent à une ligne d'action qui est en train de s'imposer en Afrique.

Troisièmement, le moment est opportun. Le coup d'État au Burundi est un événement marquant négatif mais on ne saurait le négliger puisque c'est une réalité. C'est le moment pour la communauté internationale — par le biais du Conseil de sécurité en l'occurrence, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) au niveau régional, et de tous les gouvernements intéressés qui s'efforcent d'aider le Burundi à s'en sortir une fois pour toutes — d'agir avec détermination et avec les mêmes objectifs. Je crois que notre tâche principale à tous en ce moment est d'assurer que la communauté internationale parle d'une seule voix et encourage des solutions allant dans le même sens, pour que le Burundi reçoive un seul message de l'extérieur concernant les aspects positifs et les risques encourus si une solution positive n'est pas trouvée.

Pour terminer, je souhaite signaler que nous appuyons sans réserve l'ancien Président Nyerere dans les tâches qui l'attendent. C'est la personnalité qui a le poids politique, la stature morale et la respectabilité régionale et internationale nécessaire pour faire aboutir un accord politique global au Burundi. Tout ce que fera le Conseil de sécurité doit servir à appuyer ses démarches.

Nous souhaitons également remercier l'Union européenne de ses dernières déclarations d'appui aux initiatives africaines. En particulier, nous remercions M. Aldo Ajello des efforts inlassables qu'il déploie pour la paix au Burundi.

Nous exprimons également notre reconnaissance à M. Howard Wolpe qui, au nom des États-Unis, tente de contribuer à une nouvelle rencontre rapide à l'intérieur du pays. Nous remercions le Gouvernement belge de sa pré sence traditionnelle dans la région.

Nous exprimons notre appui au Secrétaire général et à M. Faguy pour leurs efforts. Il y a beaucoup de gens de bonne volonté et beaucoup de pays qui tentent de contribuer sur le terrain au retour aux processus démocratiques.

Au Burundi, il y a beaucoup de responsables : les dirigeants des différents partis et factions, le pouvoir militaire, ceux qui ont accès aux sphères plus ou moins importantes du pouvoir. Parmi eux, M. Buyoya et ceux qui contrôlent le régime militaire ont une responsabilité particulière, du fait qu'ils ont décidé de faire le coup d'État du 25 juillet. S'ils ont décidé de prendre cette mesure, ils assument la principale responsabilité de faire en sorte que le pays progresse vers la paix.

Ils doivent tous comprendre que la décision que le Conseil de sécurité prendra, au nom de la communauté internationale, nous l'espérons, dans les plus brefs délais, a un seul objectif : permettre aux enfants, aux parents et aux familles au Burundi de s'épanouir, de vivre dans un climat de paix, de sécurité et de développement. Ces enfants — et l'histoire — jugeront les parents qui assument aujourd'hui la responsabilité politique et militaire au Burundi. Aujourd'hui, la communauté internationale tend la main au Burundi, en lui offrant coopération et entente si les Burundais arrivent à se mettre d'accord. Mais elle leur dit aussi que si tel n'est pas le cas, elle n'abandonnera pas le Burundi.

M. Ladsous (France) : Le Conseil de sécurité a formulé à plusieurs reprises les principes permettant d'aboutir à un règlement politique au Burundi. Pour résumer ces principes, il s'agit principalement de la cessation de la violence, de l'instauration d'un dialogue politique global entre toutes les parties sans exclusive et enfin de l'appui aux initiatives extérieures destinées à faciliter un tel dialogue.

Le Conseil a réagi aux événements du 25 juillet dernier par la déclaration de son Président le 29 juillet, qui a condamné les actions qui ont abouti au renversement de l'ordre constitutionnel au Burundi.

Il a demandé à nouveau la cessation de la violence et l'engagement d'un dialogue destiné à parvenir à un règlement pacifique de la crise, un règlement fondé sur un consensus institutionnel.

Les demandes que le Conseil a exprimées, voici maintenant un mois, appellent une réponse de la part de toutes les parties et de la part de tous les dirigeants du Burundi, et la délégation française s'associera aux efforts du Conseil pour obtenir que cette réponse soit positive et qu'elle intervienne rapidement.

La délégation française, dans l'esprit de la déclaration de l'Union européenne du 19 août — que citait tout à l'heure le distingué représentant de l'Irlande, au nom de l'Union —, soutient en outre les efforts que les dirigeants régionaux, l'Organisation de l'unité africaine et l'ancien Président Nyerere ont entrepris pour aider le Burundi à surmonter la crise très grave qu'il traverse. Comme ses partenaires européens, la France est préoccupée par les

répercussions humanitaires des mesures prises par les États de la région, et en particulier par l'impact de ces mesures sur les groupes défavorisés. Il est important que les organisations internationales et les organisations non gouvernementales puissent continuer leur travail en direction de ces groupes. Et ma délégation estime que cette question doit être examinée de manière urgente et avec la plus grande attention.

En outre, la délégation française continue d'appeler de ses voeux, dès que les conditions en seront réunies, la tenue d'une conférence sur la situation dans la région des Grands Lacs, sous l'égide des Nations Unies et avec le concours de l'Organisation de l'unité africaine.

M. Wisnumurti (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais commencer par dire combien la délégation de l'Indonésie vous est reconnaissante, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance officielle pour évoquer la situation au Burundi, question importante et urgente pour la communauté internationale. Nous sommes heureux de ce débat à participation non limitée qui permet aux États Membres d'exprimer leurs vues, ce qui constituera un apport utile pour le Conseil.

La communauté internationale est confrontée à un obstacle grave à la légitimité et la primauté du droit de fait du coup d'État au Burundi qui a mis fin à tous les efforts visant à trouver une solution pacifique au conflit, à éviter une répétition du génocide et à favoriser la réconciliation nationale, en particulier ceux entrepris par les États voisins, sous l'égide de l'ancien Président Nyerere.Je voudrais réaffirmer la position de l'Indonésie, à savoir qu'une solution pacifique au conflit du Burundi ne peut être obtenue que par la voie de négociations et du dialogue entre toutes les parties. Vu le risque réel de voir ce conflit déborder sur les États voisins, menaçant ainsi la paix et la stabilité dans la région, ma délégation estime que toute nouvelle tergiversation et toute attitude ambivalente de la part du Conseil auront non seulement des conséquences graves pour le Burundi mais contribueront également à encourager l'instabilité dans la région des Grands Lacs. C'est dans ce contexte que nous saluons les initiatives de paix régionales et internationales, et en particulier les efforts déployés par l'ancien Président Nyerere, que nous appuyons pleinement.

Le dilemme auquel doivent faire face les Burundais pour mettre fin à tout nouveau massacre ethnique et pour entreprendre des négociations approfondies est exprimé dans le point de vue de M. Nyerere selon lequel pour réussir, les entretiens doivent fournir des solutions à deux problèmes : premièrement, le fait que les Hutus sont privés de tout droit politique depuis l'indépendance il y a 35 ans, et deuxièmement, le fait que de nombreux Tutsis craignent réellement d'être massacrés si les Hutus arrivent au pouvoir. Voilà pourquoi le conflit du Burundi prend sa source dans la notion profondément ancrée dans l'une et l'autre des communautés que sa survie est compromise si elle n'a pas les rênes du pouvoir. À cet égard, nous partageons le point de vue du Secrétaire général selon lequel le renversement par la force du gouvernement légal au Burundi, qui avait été élu pour modifier le statu quo par des moyens démocratiques, ne résoudra pas les problèmes du pays. Il symbolise la pérennité du contrôle qu'un groupe ethnique exerce sur le pouvoir. Les moyens militaires n'ont fait que provoquer de nouveaux actes de violence et le pays est maintenant entré dans un cycle de violence qui semble se perpétuer. De toute évidence, le coup d'État du 25 juillet 1996 n'a fait que compliquer une situation déjà dangereuse en acceptant les craintes d'une partie et en renforçant les extrémistes des deux bords. La seule solution viable ne peut résider que dans la mise en place d'un mécanisme politique menant à un partage du pouvoir entre la majorité et la minorité.

Afin d'y parvenir, la communauté internationale doit adresser un message énergique aux dirigeants qui tiennent actuellement les rênes à Bujumbura et prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que, premièrement, ils entreprennent des négociations immédiates et sans conditions avec toutes les parties à l'intérieur et à l'extérieur du pays; deuxièmement, ils reviennent à l'ordre constitutionnel et à la légalité; qu'ils rétablissent l'Assemblée nationale; et quatrièmement, qu'ils lèvent l'interdiction frappant tous les partis politiques et assurent la protection de leurs membres. Il est donc indispensable que la communauté internationale aide à organiser de manière efficace des négociations d'ensemble en vue de parvenir à un règlement politique. Nous sommes sincèrement convaincus qu'une fois que les négociations auront sérieusement commencé, elles donneront un nouvel élan au règlement de tous les aspects du conflit. Le désir des Burundais de rompre avec les traditions politiques du passé et d'entamer un dialogue menant vers la réconciliation nationale devrait être respecté. Sinon la situation actuelle d'insécurité et d'impunité pour les actes de violence ne pourra que persister.

Dans ce contexte, nous saluons la réaction unifiée et rapide des pays de le région contre ceux qui sont à présent au pouvoir au Burundi. Les dirigeants de la région ont, en fait, pris des mesures pour pousser le Burundi à rétablir le respect de la légitimité constitutionnelle et à reprendre le processus de recherche du règlement politique global par le

dialogue et la négociation. Il est indispensable que la communauté internationale prête son appui à ces initiatives régionales, faute de quoi on lancera le mauvais signal à Bujumbura.

La communauté internationale a un rôle très précis à jouer afin de réduire le risque d'une catastrophe humanitaire au Burundi. Étant donné ce contexte, ma délégation appuie pleinement la mise en place de corridors humanitaires qui non seulement atténueront les difficultés économiques dues aux sanctions mais qui pourraient aussi réduire le risque d'une nouvelle aggravation des tensions du fait de l'incapacité de satisfaire les besoins humanitaires fondamentaux. Nous voudrions également appuyer la mise au point de plans d'urgence qui permettraient une réponse humanitaire rapide en cas d'explosion de violences ou de détérioration grave de la situation au Burundi.

Un autre rôle que pourrait jouer le Conseil de sécurité serait de favoriser la transparence et d'informer la communauté internationale des événements, passés et actuels au Burundi. À cet égard, nous sommes heureux de noter la publication des résultats de la Commission d'enquête internationale chargée d'établir les faits concernant l'assassinat, en 1993, du premier Président élu du Burundi ainsi que sur les massacres qui ont suivi, au cours desquels tant des Tutsis que des Hutus ont trouvé la mort. Je voudrais rappeler que toutes les personnes qui ont commis et autorisé des violations graves du droit international humanitaire portent individuellement la responsabilité de ces violations et devraient être tenues d'en rendre compte. Les responsables de crimes contre l'humanité et, en l'occurrence leurs compatriotes, devraient être traduits en justice. Les Nations Unies peuvent également contribuer à l'édification d'un système judiciaire impartial et indépendant qui permettrait de régler et de corriger l'une des principales inégalités et causes du conflit au Burundi.

M. Fulci (Italie) *(interprétation de l'anglais)* : Je voudrais, d'emblée, manifester l'appui total de l'Italie, en sa qualité de membre de l'Union européenne, à la déclaration que le représentant de l'Irlande a faite ce matin au nom de l'Union européenne.

Nous apprécions le fait que le Conseil ait immédiatement fait droit à la demande présentée par le Représentant permanent du Burundi, l'Ambassadeur Terence, pour que ce débat ait lieu. Comme les membres du Conseil le savent, ma délégation a résolument appuyé cette demande, y voyant une importante question de principe. Nous sommes absolument d'avis que chaque État Membre de l'Organisation des Nations Unies, qu'il ait son siège ou non au Conseil de sécurité, a le droit d'exprimer pleinement et de faire connaître la position de son pays sur les questions qu'il juge être d'intérêt vital pour lui.

La communauté internationale suit la situation au Burundi avec une appréhension croissante. Les activités diplomatiques sont intenses et se poursuivent avec la participation directe d'envoyés spéciaux et de personnalités influentes de pays africains — en premier lieu, de l'ancien Président Julius Nyerere de Tanzanie, de l'Organisation de l'unité africaine, des États-Unis et bien entendu, de l'Union européenne. Aujourd'hui, plus que jamais, nous avons besoin de la coopération étroite de tous ceux qui sont directement ou indirectement concernés par cette question. Il est encourageant de constater que les principaux facilitateurs de ce processus parlent d'une seule voix dans leurs évaluations et leurs objectifs. En ce moment même l'ancien Président Julius Nyerere se trouve à Rome où il recevra un prix pour sa recherche inlassable de la paix.

Hier, nous avons appris qu'avant de partir pour Rome l'ancien Président Nyerere a rencontré le commandant Buyoya à Dar es-Salaam. Et nous estimons que le fait même que cette rencontre ait eu lieu, et qu'elle ait eu lieu à Dar es-Salaam, représente un pas dans la bonne direction : la direction d'un dialogue national immédiat ouvert à toutes les parties de la société burundaise, y compris toutes les organisations civiles dans le but de mettre fin à la violence et de rétablir pleinement la démocratie parlementaire dans le pays.

Des indications récentes sur la situation au Burundi, surtout le rapport du Secrétaire Général, soulignent la très grande fragilité de la situation intérieure du Burundi. Des combats violents et des attaques dirigées contre la population civile partout dans le pays donnent le caractère le plus précaire à la situation humanitaire. Pour le moment, nous ne pouvons même pas écarter l'hypothèse que le pire se produira et qu'un nouveau génocide — puisqu'il y en a déjà eu un comme nous l'a dit notre ami l'Ambassadeur Somavía — pourrait se déclencher au Burundi. Voilà pourquoi le Secrétaire Général a demandé aux États Membres d'établir des plans d'urgence en vue d'une opération de maintien de la paix qui pourrait sauver la population civile d'un massacre fatal.

Il est donc absolument prioritaire de parvenir à un cessez-le-feu immédiat, pour écarter la menace de nouvelles morts, d'un regain de violence et de nouvelles destructions. Un climat de confiance mutuelle doit être instauré. Les soupçons et la méfiance sont en soit des causes de déchirure et d'accroissement de tensions. Si un dialogue peut

commencer, un dialogue politique sérieux bien entendu, le Burundi pourra jeter les bases de la véritable reconstruction de ses institutions démocratiques et retrouver la voie menant au développement économique, sans lequel, en fin de compte, il ne peut y avoir de paix durable.

L'Italie est consciente des liens étroits qui unissent les différents problèmes politiques, économiques et humanitaires qui caractérisent la région et connaît les risques persistants de déstabilisation. Dans la recherche d'une solution durable à la crise, nous insistons une fois de plus sur la nécessité d'une démarche mondiale ayant une dimension régionale. La présence de plus d'un million et demi de réfugiés dans la région représente un facteur hautement déstabilisant. Leur retour dans leur pays d'origine en toute sécurité et dans la dignité est indispensable au rétablissement de la paix.

Le Secrétaire général, M. Boutros-Ghali, le Président Nyerere, l'Envoyé spécial de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs, M. Ajello, et l'Envoyé américain, M. Wolpe, s'accordent pour dire que l'appui de la communauté internationale est indispensable pour relancer le processus démocratique au Burundi. Si le Conseil de sécurité souhaite activer un processus crédible de réconciliation nationale, il doit se prononcer nettement quant aux objectifs à poursuivre.

C'est pourquoi nous sommes reconnaissants au Représentant permanent du Chili, l'Ambassadeur Somavía, d'avoir, au cours de consultations officieuses, présenté un projet de résolution destiné à envoyer un message politique précis et à apporter une réponse concrète aux grandes difficultés que connaît le Burundi. Il nous paraît extrêmement important qu'une résolution portant sur une question aussi délicate et aussi complexe soit le fruit d'un consensus total au Conseil de sécurité. Deux principes doivent guider l'action du Conseil. Premièrement, il convient d'agir de manière à encourager les parties à se rendre de bonne foi à la table de négociation, en faisant preuve de bonne volonté et en évitant l'affrontement. Il ne s'agit pas que l'un impose sa volonté à l'autre. Le plus important est que le dialogue et une étroite coopération l'emportent. Deuxièmement, il s'agit d'alléger les énormes souffrances de la population civile innocente, à commencer par les réfugiés.

Au cours des deux dernières années, l'Italie a réservé au Burundi une part importante de son aide bilatérale et multilatérale à la région. Le Gouvernement italien se propose de relancer dans toute la mesure du possible ses activités humanitaires dans la région et il envisage de nouvelles initiatives destinées à refaçonner notre action à l'égard des pays africains, auxquels nous unissent depuis longtemps des liens historiques, économiques, culturels et, par-dessus tout, humains, très étroits.

M. Park (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Ces dernières années, la situation au Burundi n'a cessé d'être une priorité à l'ordre du jour du Conseil. Toutefois, en dépit de l'attention et des efforts constants de la communauté internationale, rien ne donne à penser que le sort de la population burundaise se soit amélioré. Au contraire, malheureusement, les événements qui se sont produits il y a un mois montrent que le Burundi n'est pas une terre où l'on puisse prendre ses désirs pour la réalité.

Le dernier rapport du Secrétaire général en date du 15 août 1996 fournit un compte rendu détaillé de la dérive politique des parties burundaises, arrivée à son paroxysme avec le coup d'État du 25 juillet, ainsi qu'une vivante description de la précarité de la situation humanitaire et de sécurité, caractérisée par des massacres qui ont terrorisé une grande partie de la population. Comme le signale le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, l'insécurité généralisée, le climat de peur, de haine et d'exclusion et l'impunité qui semble prévaloir enveniment les relations humaines et paralysent toute initiative visant à faire sortir le pays du chaos. C'est avec une vive préoccupation que nous constatons en particulier que le Secrétaire général indique que le regrettable incident du 25 juillet ne fera qu'accentuer les craintes d'un groupe ethnique, conforter les extrémistes des deux bords, renforcer la violence et ajouter aux souffrances du peuple burundais.

Ma délégation croit que la situation actuelle au Burundi montre à quel point il importe que la communauté internationale fasse d'urgence tous les efforts possibles pour empêcher une nouvelle détérioration de la situation et remettre le Burundi sur la voie du dialogue en faveur de la paix et d'un règlement politique. Nous partageons pleinement l'opinion du Secrétaire général selon laquelle le conflit au Burundi ne se prête pas à une solution militaire et que des mécanismes politiques menant au partage du pouvoir doivent être trouvés avec l'aide de l'extérieur. À cet égard, ma délégation ne saurait manquer d'exprimer sa déception devant l'incapacité des parties burundaises à saisir l'occasion qui a été créée par les processus de Mwanza et d'Arusha I, dynamisés en particulier par les efforts inlassables du Président Nyerere.

Dans ce contexte, je voudrais rappeler les décisions d'une importance critique du deuxième sommet d'Arusha. Nous apprécions notamment au plus haut point la volonté

des pays de la région d'agir de façon unifiée, déterminée et rapide. Nous appuyons pleinement les mesures prises à ce sommet pour faire pression le plus possible sur les parties burundaises afin que des négociations sérieuses puissent reprendre au Burundi en vue d'un règlement politique. Cette initiative est l'illustration de la répartition du travail entre les Nations Unies et les communautés régionales; elle contribue à la réalisation de l'objectif des Nations Unies. Elle représente en outre un jalon historique dans la promotion de l'attachement de la région à la démocratie puisque celle-ci s'est prononcée sans la moindre équivoque contre le renversement d'un gouvernement légitime. Je suis certain que cette initiative aura un effet salutaire durable sur l'avenir du continent africain. Maintenant que la communauté régionale a pris elle-même des mesures, le Conseil de sécurité doit assumer de nouveau sa responsabilité première en maintenant la paix et la stabilité internationales dans la région des Grands Lacs.

Je voudrais à présent proposer deux directives primordiales devant guider l'action future du Conseil. Premièrement, il convient de ne pas oublier combien il importe de tenir sérieusement compte de la gravité et de l'instabilité de la situation au Burundi. Nous devons nous employer à réduire au minimum les chances de déclencher une réaction en chaîne qui pourrait, par inadvertance, déboucher sur une crise majeure. Deuxièmement, nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre trop longtemps car les parties burundaises en tireraient les mauvaises conclusions. Nous estimons qu'il faut tout faire pour que les parties renoncent à la violence et oeuvrent en vue d'un règlement négocié du conflit. Tous nos efforts doivent tendre à les encourager à reprendre sans délai un processus de dialogue politique qui rassemble toutes les forces politiques au Burundi, sans exception et sans conditions.

À cet égard, nous appuyons vigoureusement les efforts faits par le Président Nyerere, les dirigeants régionaux et d'autres médiateurs internationaux pour faciliter le processus. Pour réaliser cet objectif, nous devons envisager toutes les possibilités qui s'offrent à nous. Il est évident qu'il n'est pas facile de trouver le juste équilibre entre la nécessité d'agir et les risques que cela comporte. Mais ce n'est pas non plus une tâche impossible.

D'un autre côté, comme le Secrétaire général l'indique fort bien dans son rapport, la nécessité d'une planification d'urgence à plus grande échelle et de plus vaste portée se fait tout autant sentir. Il est regrettable de voir que cette planification d'urgence n'a pas été complètement mise au point faute d'un engagement suffisant des Membres. Ma délégation est d'avis que nous devons nous empresser d'envisager que la planification d'urgence fasse partie de notre plan d'action. Ma délégation tient à dire au Secrétariat combien elle apprécie les louables efforts qu'il a faits jusqu'ici pour promouvoir cette cause, en dépit de nombreuses difficultés.

Avant d'achever, ma délégation voudrait dire que selon elle le débat d'aujourd'hui sur le Burundi est tout à fait opportun et approprié. Le moment est venu pour nous de prendre des mesures pour gérer efficacement la situation de crise au Burundi. Le débat d'aujourd'hui nous fait bénéficier de la contribution précieuse de nombreux pays intéressés; il servira à affiner nos délibérations. Ma délégation espère que le débat d'aujourd'hui débouchera sur un ensemble de mesures répondant au mieux aux intérêts du peuple burundais et de la communauté internationale.

M. Matuszewski (Pologne) *(interprétation de l'anglais)* : Étant donné que la délégation polonaise s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Irlande au nom de l'Union européenne, je ne ferai qu'un bref commentaire sur les questions qui présentent une importance particulière pour ma délégation.

Comme les autres membres de la communauté internationale, nous sommes nous aussi profondément préoccupés par la situation au Burundi. L'avenir de ce pays est en jeu, tout comme la paix et la sécurité de toute la région. Il s'agit d'une urgence véritable. Il est temps que les dirigeants burundais s'acheminent sur la voie de la paix, de la démocratie et de la sécurité. Nous les engageons à entamer immédiatement un véritable dialogue politique. Il doit s'attaquer aux racines mêmes du conflit qui, comme le Secrétaire général l'indique fort justement dans son rapport, ne se prête pas à une solution militaire. Toutes les forces politiques du Burundi et toutes les catégories de la société doivent se voir attribuer un siège à la table de négociation.

Je tiens à confirmer l'appui de la délégation polonaise aux dirigeants régionaux, à l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et à l'ancien Président, M. Julius Nyerere, qui a déjà fait preuve de patience et de savoir-faire dans les efforts qu'ils déploient pour faciliter la recherche d'une solution politique au Burundi. Ma délégation tient également à manifester son appui au travail de l'envoyé spécial des États-Unis et à celui du représentant de l'Union européenne. Nous espérons que les parties au Burundi seront disposées à profiter de cette forme d'assistance internationale.

Nous prions instamment les dirigeants du Burundi à déclarer un cessez-le-feu immédiat et à mettre fin à la violence qui persiste dans le pays. Je tiens à exprimer,

comme nous l'avons déjà fait en maintes occasions, toute notre sympathie et notre sincère compassion au peuple burundais, qui paie chèrement l'incapacité de ses dirigeants à nouer un dialogue, du moins jusqu'à présent. La situation humanitaire au Burundi continue de nous préoccuper énormément. Les parties au conflit doivent comprendre qu'elles sont responsables de la vie et du bien-être du peuple.

Il s'agit d'un débat important. Nous sommes convaincus que les vues exprimées dans cette instance, nous guideront dans la recherche de la meilleure solution à la situation au Burundi.

M. Inderfurth (États-Unis d'Amérique) *(interprétation de l'anglais)* : Le 29 juillet, le Conseil a demandé aux dirigeants militaires de Bujumbura de

> «Rétablir un gouvernement et des processus constitutionnels, et notamment à veiller au maintien de l'Assemblée nationale élue et des institutions civiles ainsi qu'au respect des droits de l'homme.» (S/PRST/1996/32, deuxième paragraphe)

Il est regrettable qu'il n'y ait pas eu de progrès dans la réalisation de ces objectifs. Les dirigeants du coup d'État militaire du 25 juillet 1996 à Bujumbura n'ont apparemment pris aucune mesure pour rétablir la démocratie, et les massacres aveugles auxquels se livrent les deux parties continuent.

Le dernier rapport en date du Secrétaire général signale de manière alarmante que la situation s'est à nouveau dégradée au Burundi et que les dirigeants civils et militaires n'ont pas réussi à résoudre leurs divergences pas plus qu'ils n'ont tenu compte des avertissements clairs que leur ont adressés le Secrétaire général, le Conseil de sécurité et de nombreux dirigeants du monde.

Les États-Unis se félicitent des efforts faits par les États de la région pour faire pression sur les auteurs du coup d'État. Avant tout, nous nous efforcerons de soutenir les objectifs d'Arusha en demandant au nouveau régime d'entreprendre immédiatement et inconditionnellement des négociations avec toutes les parties au conflit à l'intérieur et à l'extérieur du pays, de rétablir l'ordre constitutionnel et la légalité, de rétablir l'Assemblée nationale et de lever l'interdit frappant tous les partis politiques. Nous soutenons également l'intention déclarée de ces États de coopérer pleinement avec l'ONU et de s'efforcer de prendre des mesures visant à éviter une catastrophe humanitaire au Burundi.

Les États participant au sommet d'Arusha ont également imposé des sanctions économiques contre le Burundi. Nous soutenons fermement cette initiative et sommes convaincus qu'elle montre la détermination des États régionaux à atteindre les objectifs dont j'ai déjà parlé. Nous espérons aussi que ces sanctions convaincront les auteurs du coup d'État qu'ils n'ont d'autre choix que d'arrêter le combat et d'entamer un dialogue politique. Si cela ne marche pas, le Conseil de sécurité est prêt à envisager de prendre de nouvelles mesures pour soutenir ou pour imposer l'arrêt des hostilités. Ces mesures pourraient comprendre un embargo sur les armes ou des sanctions visant les dirigeants des factions. Toutes les sanctions doivent être appliquées avec soin pour permettre la poursuite de l'aide humanitaire, de façon que les civils innocents, qui ont déjà tant souffert dans ce pays déchiré par cette crise, n'en pâtissent pas. Bien sûr, nous sommes prêts à soutenir toute véritable ouverture de paix et de dialogue.

Les mesures qui seront prises à l'avenir tant aux Nations Unies que dans la région doivent être soigneusement adaptées à la situation au Burundi. Le sort du Burundi est, aujourd'hui plus que jamais, aux mains des Burundais. Nous envoyons un message très vigoureux, tant aux membres du régime actuel qu'aux insurgés qui se trouvent au Burundi ou en dehors, à savoir que la communauté internationale ne saurait tolérer le génocide et la menace qu'il représente pour la paix et la sécurité de la région des Grands Lacs dans son ensemble. Toutes les parties doivent s'engager à cesser les hostilités et à entamer un dialogue visant l'établissement d'un cessez-le-feu durable, l'arrêt définitif des massacres, et un règlement politique global.

Le Secrétaire général signale fort justement dans son rapport que le conflit au Burundi ne se prête pas à une solution militaire. Les factions au Burundi doivent surmonter leur méfiance profondément enracinée et leurs craintes afin d'identifier et d'établir un mécanisme politique efficace pour elles-mêmes.

Les États-Unis se félicitent vivement des efforts faits par le Secrétaire général et son personnel; du travail du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Faguy; des efforts déployés par l'Organisation de l'unité africaine et son Secrétaire général, Salim Salim; par l'ancien Président Nyerere de la Tanzanie; par les dirigeants régionaux du Kenya, du Rwanda, de la Tanzanie, de l'Ouganda, et du Zaïre, qui se sont réunis à Arusha le 31 juillet; et par d'autres représentants de la communauté internationale qui oeuvrent inlassablement pour éviter une nouvelle dégradation de la situation au Burundi.

Le Secrétaire général note dans son rapport que le Secrétariat continue à faciliter des plans d'urgence destinés à fournir rapidement une réponse humanitaire à une crise au Burundi. Tout en continuant d'accorder la plus haute priorité à la promotion d'une solution pacifique fondée sur le dialogue, mon gouvernement se félicite de la mise au point du Plan d'opérations d'urgence pour le Burundi, qui veille à ce que les institutions des Nations Unies puissent fonctionner ensemble pour fournir le plus haut niveau possible d'assistance d'urgence en cas d'escalade grave du conflit. Les États-Unis travaillent étroitement avec le Secrétariat de l'ONU dans sa double approche aux plans d'urgence militaires et continuent de demander instamment à d'autres gouvernements de soutenir cet effort. La communauté internationale doit toujours prévoir que le pire peut arriver au Burundi. La communauté internationale doit éviter que les horreurs qui ont affligé le Rwanda ne se reproduisent. La communauté internationale doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour être prête à agir en cas de besoin.

Le Conseil de sécurité doit donc prendre de nouvelles mesures. À cette fin, nous travaillerons avec d'autres membres du Conseil cette semaine pour mettre à point une résolution qui lance un message clair et sans détour aux dirigeants des factions burundaises : arrêtez immédiatement les massacres et entamez un dialogue immédiatement. Si nous ne progressons pas rapidement vers ces objectifs, il sera difficile d'éviter une crise humanitaire. Mais avec le progrès, un retour du soutien international peut venir.

M. Lopes Cabral (Guinée-Bissau) : Monsieur le Président, l'histoire récente du Burundi nous a malheureusement habitués à des troubles et convulsions ethnico-politiques de tous ordres. Domination et prééminence d'une ethnie numériquement minoritaire, rébellion de la majorité, lutte acharnée pour le pouvoir politique, conflits, confrontations, massacres, vendettas et j'en passe, constituent hélas depuis plus de 30 ans le décor d'un théâtre où se jouent les drames les plus meurtriers qu'ait connus l'Afrique. Le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation au Burundi corrobore cet état désastreux des lieux et conforte malheureusement ce point de vue généralisé.

Aujourd'hui, le Burundi, selon les humeurs et les priorités du jour, peut capter notre attention, déranger nos esprits, interpeller notre conscience ou tout simplement être rangé parmi les faits divers, parce que devenu aux vues de certains simple banalité.

Le peuple du Burundi mérite que le Conseil de sécurité se penche sur son sort. Car, en vérité, il ne saurait y avoir de fatalité qui puisse l'empêcher de jouir librement et pleinement de son destin, et encore moins entraver sa marche vers l'unité nationale et la paix.

Le coup d'État militaire du 25 juillet dernier au Burundi est un acte violent qui bafoue l'ordre constitutionnel établi, accélère la spirale de la violence et confisque arbitrairement le pouvoir politique, au détriment de la démocratie, de la réconciliation nationale et de la paix dans ce pays. Il s'agit assurément d'un acte illégal qui tend à consacrer la primauté des armes sur les bulletins de vote. Il faut le réprouver. Mais il importe surtout de le condamner sans ambages.

Le peuple burundais, à la fois témoin incrédule et victime innocente de l'extrémisme des deux camps, se trouve enfermé dans un cycle infernal de violence. Les équilibres difficilement mis en place sont perturbés, en même temps qu'éclatent à nouveau les exactions que nourrissent des haines mal maîtrisées et inassouvies, contenues pendant des générations.

Le conflit au Burundi est exacerbé par la conviction profondément ancrée dans l'une et l'autre communauté que sa survie est compromise dès lors qu'elle ne détient pas les rênes du pouvoir.

À l'évidence, ce conflit ne se prête pas à une solution toute faite ou encore moins imposée de l'extérieur. Il faut trouver des mécanismes politiques susceptibles de promouvoir le partage du pouvoir entre les deux ethnies hutue et tutsie. Il faut apaiser la hantise des uns en promouvant la confiance des autres.

La rupture brutale de la Convention de gouvernement de 1994, seul cadre juridique auquel la plupart des protagonistes de la scène politique burundaise pouvaient s'associer sans se méconnaître, risque encore une fois de provoquer la recrudescence de la violence et d'alourdir en l'allongeant la souffrance du peuple burundais.

Le Conseil de sécurité ne peut pas admettre l'usage de la force dans le règlement de la situation au Burundi. L'armée burundaise et ceux qui la commandent doivent respecter la légalité constitutionnelle et les institutions qui en sont issues. Les armes doivent se taire pour céder la place au dialogue.

Nous pensons en effet que la réconciliation nationale est le seul moyen d'instaurer et de consolider une paix durable au Burundi. Mon pays, la Guinée-Bissau, lance un appel pressant à nos frères et soeurs du Burundi pour qu'enfin, et au-delà de leurs affiliations politiques, de leur

appartenance ethnique ou de leur famille idéologique, ils se retrouvent ensemble et s'engagent, honnêtement, courageusement et sans tarder, dans un dialogue ouvert et constructif en vue d'instaurer un climat de confiance, de reconnaissance et de respect mutuels, conduisant à la paix et à la sécurité pour tous, sur l'ensemble du territoire national burundais.

Qu'attend de nous le peuple burundais? Que pouvons-nous entreprendre ensemble, ici et maintenant, qui puisse contribuer au retour des militaires burundais dans leurs casernes et à l'avènement de la démocratie pluraliste au Burundi? Comment favoriser la restauration de la légalité constitutionnelle, après le coup d'État du 25 juillet dernier. De quels moyens disposons-nous pour inciter, obliger j'entends, la junte militaire actuelle à respecter les règles du jeu démocratique? Quels sont, enfin, le sens et la portée des sanctions imposées au Burundi par les pays voisins?

La reprise du dialogue et des négociations, dans le cadre des pourparlers de Mwanza, sous les auspices de l'ancien Président Julius Nyerere, doit être encouragée. Il nous semble aussi que des sanctions appliquées par les voisins du Burundi de façon sélective, ciblée et limitée dans le temps, contre les auteurs du coup d'État et ceux qui les soutiennent, peuvent accélérer ce processus, pourvu qu'elles soient soutenues dans leur principe par le reste de la communauté internationale et qu'elles soient assorties de mesures capables d'en endiguer le coût social.

Toute démarche individuelle ou toute action collective de la part de nos États doit s'inscrire dans cette logique et concourir au rétablissement de la légalité et de la paix véritables au Burundi.

De l'avis de ma délégation, l'action humanitaire doit être poursuivie, de même que doivent être étudiées, dès maintenant, toutes les modalités nécessaires à la reprise de l'aide au développement, une fois que la paix, la réconciliation nationale, la démocratie et le strict respect des droits de l'homme auront gagné droit de cité et triomphé, à la fois dans la mentalité et le comportement de tous les citoyens du Burundi, enfin rassemblés et confondus dans l'unité de leur nation et dans l'unicité de leur patrie.

M. Martínez Blanco (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : Le Honduras est gravement préoccupé par la détérioration continue de la situation sécuritaire et humanitaire au Burundi, exacerbée par le coup d'État du 25 juillet dernier et la menace que la persistance de cette situation représente pour la paix et la sécurité de la région des Grands Lacs.

La délégation hondurienne estime que tant que l'ordre constitutionnel ne sera pas rétabli au Burundi, et tant que le dialogue politique nécessaire entre les parties ne sera pas entamé afin de permettre un règlement global de la situation, la violence ethnique continuera, les souffrances de la population burundaise et l'exode des réfugiés continueront et la stabilité de la région dans son ensemble en pâtira.

C'est pourquoi, ma délégation se permet de lancer un appel urgent aux parties burundaises pour qu'elles fassent tous les efforts nécessaires pour instaurer la confiance mutuelle et créer les conditions qui conduiront à la paix et à la réconciliation nationale. Nous leur demandons instamment de trouver sans tarder les mécanismes politiques adéquats qui permettront de parvenir à une solution satisfaisante à la crise, étant entendu que seul un règlement politique global et permanent qui précisera la façon dont le gouvernement sera partagé entre la majorité hutue et la minorité tutsie, constitue l'élément essentiel à l'instauration de la paix et de l'harmonie entre les Burundais, pour remettre le Burundi sur la voie de la démocratie et rendre possible la coopération internationale nécessaire à la reconstruction, au développement et à la stabilité du pays. Seul le dialogue permettra de parvenir au consensus démocratique et institutionnel qui pourra apporter la paix, la sécurité et la tranquillité à la population burundaise.

Nous comprenons que dans les circonstances actuelles la promotion d'un dialogue politique à caractère participatif, au Burundi, est une tâche difficile. C'est pourquoi, il importe que le Conseil appuie la reprise du dialogue et des négociations entreprises sous les auspices du processus de paix de Mwanza ainsi que les efforts que déploie l'ancien Président Nyerere pour faciliter une solution politique durable de la crise. De même, nous estimons qu'il est essentiel que le Conseil appuie les efforts et initiatives régionaux qui sont faits pour trouver une solution pacifique à la situation qui règne au Burundi, en particulier les décisions prises au deuxième sommet d'Arusha.

Ma délégation est consciente du fait que la situation qui règne actuellement au Burundi représente une menace à la paix et à la sécurité de la région des Grands Lacs. Au Burundi, une escalade de la violence qui peut prendre une ampleur régionale est encore possible. C'est pourquoi, nous reconnaissons l'importance des différentes initiatives régionales et internationales qui ont été prises, en particulier celles de l'Organisation de l'unité africaine, ainsi que les efforts de l'ancien Président Nyerere visant à trouver une solution pacifique à la crise du Burundi.

S'agissant de la situation humanitaire, nous estimons que tant que l'on ne mettra pas fin à la violence ethnique, à l'atmosphère d'impunité et aux violations des droits de l'homme, la possibilité d'un génocide continuera d'être présente au Burundi. C'est pourquoi nous sommes d'avis que tout en faisant des efforts pour instaurer un dialogue entre les parties au Burundi, il convient de poursuivre les plans d'urgence afin de fournir rapidement une aide humanitaire au cas où la violence se généraliserait ou que la situation s'aggraverait dans le pays.

Ma délégation comprend qu'il incombe aux Burundais eux-mêmes de façonner leur propre destin et de surmonter les obstacles qui empêchent encore la réalisation de la paix et de la réconciliation nationale. Pour le moment, ce qui est essentiel est le retour rapide à l'ordre constitutionnel et le règlement des différends par des moyens pacifiques. Nous demandons une fois de plus l'organisation sans retard d'un dialogue qui, en associant toutes les forces politiques du Burundi, permette la réalisation d'un consensus démocratique et institutionnel, seul moyen réaliste de trouver une solution permanente à la crise.

M. Abdel Aziz (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : L'Égypte a suivi avec un profond intérêt et une vive préoccupation l'évolution de la situation au Burundi depuis les événements du 25 juillet dernier, et la réaction des États africains voisins. Nous les avons suivis non seulement à cause de leurs incidences possibles sur la stabilité de cette importante sous-région du continent africain mais à cause également de l'action menée par les forces armées burundaises pour s'emparer du pouvoir politique et de la mise en place d'un nouveau président, qui, en fait, des dispositions du premier sommet d'Arusha. En vertu de ces dispositions, une force africaine multinationale aurait été envoyée pour appliquer la sécurité et la stabilité au Burundi, idée initialement avancée par le Gouvernement burundais et approuvée ultérieurement par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à Yaoundé.

Les développements au Burundi — dont les plus graves sont les tueries et les massacres ethniques tels que relatés par Amnesty International, qui s'appuie sur des documents indiquant que plus de 4 000 civils non armés ont été tués dans la province de Gitega — montrent qu'il n'existe réellement pas d'option autre qu'une formule politique pour le partage du pouvoir pour protéger les droits de la majorité et de la minorité, tout en tenant compte des enseignements tirés des insuffisances de la Convention de gouvernement de 1994.

On voit maintenant à l'évidence que les parties au conflit au Burundi ne peuvent pas s'entendre entre elles et qu'elles ont besoin d'une assistance extérieure. Voilà pourquoi l'Égypte appuie les efforts entrepris par les États voisins pour réaliser un règlement pacifique de la crise. En fait, ces États comprennent mieux les causes profondes du conflit et ses dimensions. Après tout, ce sont ces États qui devraient assumer les retombées et les risques d'une crise persistante. De plus, ces efforts viennent compléter les efforts de médiation de l'ex-Président Nyerere et d'autres médiateurs.

De même, l'Égypte appuie les efforts et les positions de l'OUA, qui a déployé une mission d'observation au Burundi, il y a plus de trois ans et qui était le premier organisme à s'occuper de la crise à l'époque.

L'Égypte affirme que plusieurs mesures devraient être prises immédiatement pour rétablir la légalité constitutionnelle et l'ordre au Burundi. Parmi ces mesures on peut citer la levée de l'interdiction de tous les partis politiques, le rétablissement de l'Assemblée nationale, l'amorce de négociations sérieuses et sans condition entre tous les pouvoirs politiques et militaires dans le cadre des efforts de médiation poursuivis par l'ex-Président Nyerere, la garantie de la sécurité des membres de l'ancien gouvernement, la cessation immédiate de tous les actes de violence, la fourniture assurée d'une aide humanitaire aux groupes qui en ont besoin au Burundi, et la sécurité du personnel des organismes humanitaires régionaux et internationaux.

L'Égypte est d'accord qu'il ne faut pas écarter la possibilité de nouveaux massacres ethniques. C'est pourquoi nous affirmons qu'il est indispensable de continuer à prévoir des mesures d'urgence en vue d'une réaction humanitaire rapide au cas où la communauté internationale serait appelée à intervenir pour sauver la vie d'innocents. Dans ce contexte, nous pensons que les différences concernant la définition de l'entité à laquelle seraient confiés les plans d'urgence ont émis des signaux négatifs, vu la gravité de ces mesures. Il faut éviter cela à l'avenir face à une crise aussi complexe.

Nous espérons sincèrement que toutes les parties au conflit au Burundi surmonteront la barrière psychologique qui les empêche de reconnaître qu'il serait impossible d'imposer une situation injuste pour certains. La population du Burundi doit pouvoir faire table rase des événements tragiques du passé et actuels et entreprendre l'instauration d'une confiance mutuelle au lieu de la méfiance et de la peur. Nous espérons que l'actuel gouvernement reconnaîtra les attentes de la communauté internationale à cet égard. Nous espérons que la

récente rencontre entre le commandant Buyoya et l'ex-Président Nyerere sera un pas dans la bonne direction.

L'Égypte considère que les problèmes de la sous-région des Grands Lacs ne se prêtent pas à des solutions viables à moins que l'on tienne pleinement compte de leurs dimensions régionales. Nous espérons que la communauté internationale, les États africains voisins et les médiateurs internationaux poursuivront leurs efforts en vue de convoquer une conférence régionale sur la sécurité et le développement dans la région. Un moment bien choisi et une bonne préparation représentent des facteurs décisifs pour des résultats positifs. De toute évidence, le succès de la conférence dépendra en grande partie du désir sincère des participants d'aboutir à une solution politique durable aux problèmes du Burundi.

Enfin, la délégation égyptienne saisit cette occasion pour dire combien elle apprécie les efforts du Secrétaire général et de ses collaborateurs, en particulier de son Représentant spécial au Burundi.

M. Gomersall (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Ce n'est pas la première fois que nous tenons un débat dans cette salle sur le Burundi. Ce qui est nouveau depuis la dernière fois est le coup d'État contre le gouvernement constitutionnel du pays et, dans un registre plus optimiste, la force de la réponse de la région face à cette situation et la détermination à rétablir l'ordre politique et constitutionnel. Ce qui n'a pas changé, et le rapport du Secrétaire général l'indique clairement, est la violence effroyable qui continue d'être infligée au peuple burundais par d'autres Burundais.

Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour dire que le conflit au Burundi ne se prête pas à une solution militaire et que la communauté internationale doit continuer de s'efforcer avant tout de rassembler les parties pour mettre fin aux combats, rétablir un gouvernement légitime et obtenir une réconciliation nationale durable au Burundi.

Mon gouvernement se félicite des initiatives prises à Arusha par les dirigeants des États voisins du Burundi, initiatives qu'il appuie pleinement. Il en va de même pour les efforts de médiation de l'ex- Président Nyerere. Nous nous félicitons de l'attitude de principe de la région face au changement non constitutionnel de gouvernement qui a eu lieu au Burundi le 25 juillet. Nous partageons sa détermination à insister pour le retour à l'ordre constitutionnel et pour un règlement négocié destiné à mettre fin à ce conflit de longue date. Nous nous félicitons de ce que l'Afrique ait été la première à réagir, en même temps que nous croyons que le Conseil de sécurité et la communauté internationale ont également un rôle vital à jouer.

Le Conseil examine en ce moment un projet de résolution qui doit, à notre avis, être un moyen important de coordonner la réaction de la région avec celle de toute la communauté internationale. Nous soutenons les décisions prises à Arusha en ce qui concerne les sanctions économiques, mais nous partageons la préoccupation du Secrétaire général quant aux effets possibles des sanctions sur les secours et le personnel humanitaires. Les institutions humanitaires doivent pouvoir accéder sans restriction à ceux qui sont dans le besoin et agir dans des conditions de sécurité suffisantes. C'est pourquoi nous nous félicitons de la décision des dirigeants régionaux de créer un comité de coordination régional à Nairobi ainsi que de la garantie que l'accès sera accordé aux secours humanitaires. Nous demandons aux parties du Burundi de cesser d'attaquer les agents de secours et de faire en sorte qu'ils puissent travailler dans des conditions de sécurité.

Nous pensons également qu'il est toujours nécessaire que des observateurs chargés des droits de l'homme soient présents au Burundi. Nous remercions l'équipe qui s'y trouve actuellement de ce qu'elle a accompli et du courage dont elle a fait preuve dans des circonstances difficiles.

Le commandant Buyoya a fait de nombreuses promesses publiques depuis le 25 Juillet. Il a également pris des mesures potentiellement positives en ce qui concerne la maîtrise des forces armées. Par ailleurs, il est évident que les actes d'oppression se poursuivent et qu'il n'y a pas encore de consensus national à l'appui de sa proposition d'une période de transition prolongée avant le retour à un gouvernement constitutionnel. Il doit répondre aux préoccupations manifestées par la communauté régionale. Nous nous félicitons qu'il ait publiquement déclaré qu'il était prêt à entamer un dialogue et qu'il ait rencontré l'ex-Président Nyerere. Par ailleurs, nous demandons aux autres parties au conflit à s'engager à tenir rapidement des pourparlers entre toutes les parties.

Toutes les parties doivent convenir maintenant d'établir un cessez-le-feu immédiat et d'engager des négociations sérieuses. Si un cessez-le-feu est déclaré, nous sommes disposés à fournir une assistance pratique aux efforts faits par la région pour assurer la sécurité de tous au Burundi. Et, lorsqu'un règlement durable aura été réalisé, nous sommes prêts à contribuer aux efforts internationaux faits pour rétablir l'économie du Burundi à l'appui de ce règlement.

Alors qu'il est correct de se concentrer sur la réalisation d'un règlement, nous pensons comme le Secrétaire général

qu'un plan d'urgence doit continuer au cas où les efforts régionaux et internationaux ne suffiraient pas pour prévenir une catastrophe humanitaire au Burundi.

Enfin, la responsabilité de la fin des massacres incombe aux dirigeants du Burundi et aux factions extérieures. Ils doivent agir maintenant pour qu'un processus de dialogue authentique puisse commencer. Nous encourageons tous ceux qui détiennent actuellement le pouvoir dans le pays à agir pour leur pays et à rechercher un accord avec les autres groupes, et à saisir l'occasion offerte par le processus de paix d'Arusha pour en fin de compte, se lancer dans la tâche dure, mais inévitable de reconstruction d'une nation unique aux termes d'une constitution qui bénéficie du plus grand soutien possible.

M. He Yafei (Chine) (*interprétation du chinois)* : Nous nous félicitons du débat public qui a lieu aujourd'hui au Conseil de sécurité sur la situation au Burundi et croyons qu'il aidera la communauté internationale à s'entendre quant au règlement qu'il convient d'apporter à la question du Burundi.

Nous sommes d'avis que la clef du règlement de la question burundaise réside dans la réconciliation nationale, la coexistence pacifique et le partage du pouvoir entre les deux ethnies au Burundi, alors que la seule façon d'arriver à cet objectif consiste pour toutes les parties au Burundi à cesser immédiatement toutes les hostilités et à entamer sans conditions un dialogue et des négociations, afin d'apporter une solution politique de paix durable, de stabilité et de sécurité dans le pays. Nous estimons que la communauté internationale devrait également en tenir compte dans ses efforts pour régler la question du Burundi. La tâche pressante du Conseil aujourd'hui est d'arriver à faire comprendre clairement cette situation à toutes les parties burundaises, et de l'amener à renoncer à la force et à se consacrer à des négociations de paix authentiques.

Nous partageons le point de vue du Secrétaire général que la question burundaise ne se prête pas à une solution militaire et qu'il s'agit plutôt de trouver une solution politique. Il y a plusieurs causes historiques et des facteurs actuels compliqués à la base de la question burundaise. Il n'est donc pas facile de la régler une fois pour toutes. Nous pensons toutefois que la question doit et peut être réglée à fond, à l'avantage non seulement du peuple burundais mais également de la paix et la stabilité de la région. Le peuple burundais, qui a déjà tant souffert du chaos et des conflits, aspire à la stabilité. Nous pensons que le règlement définitif de la question burundaise appartient au peuple burundais lui-même. Nous engageons vivement les dirigeants de toutes les parties burundaises à tenir compte des aspirations de leur peuple et des intérêts de la nation, à renoncer à la violence et à poursuivre le dialogue; à abandonner la haine raciale et à rechercher la réconciliation nationale; à mettre fin aux combats entre les factions et à défendre leurs intérêts nationaux. Nous continuerons d'appuyer toutes les mesures propres à contribuer à la paix et la stabilité au Burundi.

Nous tenons à dire que nous apprécions les efforts déployés depuis quelque temps par les pays africains, notamment les pays voisins du Burundi, en vue de régler la question burundaise. À ce propos, nous sommes particulièrement sensibles aux efforts de médiation inlassables déployés par l'ex-Président Nyerere de la Tanzanie dans la crise du Burundi. Le Gouvernement chinois a aidé, de son mieux, le Président Nyerere dans ses activités destinées à régler la question du Burundi, et nous continuerons à l'avenir à fournir notre appui dans tous les domaines. Nous espérons que les parties burundaises coopéreront de près avec le Président Nyerere pour ramener leur pays sur la voie de la paix, de la démocratie, de l'unité et du rétablissement dans un avenir proche.

Le Gouvernement chinois s'est toujours vivement intéressé au destin des peuples africains. Nous compatissons profondément aux souffrances du peuple burundais, souffrances causées par les combats prolongés et la pauvreté. Nous espérons que ces souffrances appartiendront bientôt au passé et que le peuple burundais connaîtra le plus tôt possible une vie heureuse et paisible. Nous travaillerons à cet effet avec la communauté internationale.

M. Fedotov (Fédération de Russie) *(interprétation du russe)* : La Fédération de Russie a plus d'une fois déjà exprimé la profonde inquiétude que lui inspirent les événements tragiques du Burundi. La crise politique aiguë que connaît ce pays depuis plus de trois ans, et qui s'accompagne d'affrontements interethniques sanglants, a déjà coûté la vie à des dizaines de milliers de personnes et déclenché une vague de réfugiés et de personnes déplacées. Une crise humanitaire d'envergure s'y prépare, qui menace de déstabiliser cette partie déjà troublée de l'Afrique. Pendant toute la période du conflit burundais, le Conseil de sécurité a accordé une attention soutenue à la recherche de moyens d'y faire face. Nous espérons que la réunion publique d'aujourd'hui donnera une impulsion nouvelle aux efforts mobilisés dans ce sens. La délégation de la Russie est absolument convaincue que les problèmes du Burundi ne peuvent être réglés par des moyens militaires ou des coups d'État. Il nous paraît important d'assurer le rétablissement des formes constitutionnelles de gouvernement dans le pays tant pour des raisons de principe que pour assurer les conditions indispensables à la reprise du

dialogue interburundais. Nous pensons qu'une priorité absolue doit être accordée aux méthodes politiques.

Aujourd'hui, l'essentiel est d'empêcher le pire des développements possible, à savoir la flambée de violence sanglante, et de contraindre les dirigeants burundais de s'asseoir à la table des négociations, d'établir un cessez-le-feu durable et d'organiser rapidement des négociations sans aucune condition entre les représentants de toutes les forces politiques sans exception.

Il appartient à la communauté internationale et aux médiateurs auxquels elle a accordé sa confiance d'élaborer une solution appropriée et équilibrée, qui, d'une part, écartera la menace de nouvelles effusions de sang et de génocide, et d'autre part, orientera les parties en conflit au Burundi vers la voie de la création de mécanismes politiques propres à donner des garanties de sécurité adéquates à tous les Burundais. Faute de quoi, nous ne croyons pas qu'il soit possible de normaliser réellement la situation et d'établir une paix et une entente durables.

À cet égard, nous avons toujours salué et appuyé les efforts des pays de la sous-région, qui s'avèrent être un facteur clef du règlement. Ils témoignent de la volonté grandissante des États africains de s'efforcer sincèrement d'éteindre les dangereux foyers de guerre civile et de conflit inter-ethnique dans leur propre cour. C'est également avec beaucoup de respect que nous avons accueilli leur décision concertée de faire pression sur le Burundi, notamment en imposant des sanctions.

Nous apprécions tout autant le désir des pays voisins du Burundi de tenir compte des conséquences évidentes que ces mesures ne peuvent qu'entraîner pour l'homme de la rue au Burundi et de ménager la possibilité d'efforts humanitaires par les organisations internationales. Après tout, il s'agit d'une question de principe. Il est indispensable d'assurer le respect voulu des normes humanitaires des sanctions pour réduire leur effet néfaste sur une population dont de vastes couches sont déjà extrêmement éprouvées, épuisées par un conflit sanglant et prolongé.

Les sanctions doivent répondre à des critères et à des dimensions temporelles très précis quant à leur application et à leur levée. Elles doivent viser avant tout les forces de l'extrémisme qui, tant à l'intérieur qu'en dehors du pays, s'opposent à une cessation de la violence et font obstacle à la mise en train de négociations sérieuses. Les pressions peuvent avoir l'effet politique souhaité à condition qu'elles aient un caractère sélectif bien précis, qu'elles soient appliquées avec souplesse et modulées selon la dynamique de la politique intérieure du Burundi, notamment les actes concrets de chacune des parties.

Sur ce plan, les mesures les plus efficaces pourraient être celles consistant à mettre sous embargo les fournitures d'armes à toutes les parties qui s'affrontent au Burundi, à geler leurs comptes dans les banques étrangères et à introduire d'autres restrictions possibles qui affecteraient l'intérêt personnel des dirigeants extrémistes tant qu'ils n'auront pas mis fin à la violence et n'auront pas conclu un accord de paix durable.

La tactique des pressions doit être confortée également par un signal sans équivoque adressé à toutes les forces de l'extrémisme pour qu'elles comprennent qu'en cas de généralisation des actes de violence et de menace d'une catastrophe humanitaire à grande échelle la communauté internationale sera contrainte de réagir par les mesures voulues. À notre avis, le Secrétariat des Nations Unies devrait intensifier ses efforts quant à la planification de cette action humanitaire en tenant compte de toutes les variantes possibles.

De même, nous pensons que l'envoi en temps voulu au Burundi d'une mission du Conseil de sécurité pourrait être extrêmement utile pour permettre une évaluation urgente de la situation et exercer une influence sur les parties au conflit afin de stimuler et de faire avancer le processus de paix.

Consciente de ses responsabilités en tant que membre permanent du Conseil de sécurité pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales, la Russie, agissant de concert avec les autres membres du Conseil, prendra une part appropriée aux efforts de la communauté visant à permettre la normalisation de la situation et à freiner une montée de la violence au Burundi, afin de faire respecter rigoureusement les normes reconnues des droits de l'homme et du droit humanitaire.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Allemagne.

Je voudrais dire d'emblée que l'Allemagne appuie pleinement la déclaration que le représentant de l'Irlande a faite au nom de l'Union européenne.

La situation au Burundi est une question qui continue de nous préoccuper gravement. Nous restons en particulier profondément choqués par les massacres de civils qui ont été signalés et qui se poursuivent sans relâche au Burundi.

La violence doit cesser au Burundi. Nous sommes également préoccupés par les conséquences que la crise interne au Burundi peut avoir pour la paix et la sécurité dans la région d'ores et déjà troublée des Grands Lacs.

Dans son dernier rapport, le Secrétaire général signale que le conflit au Burundi ne se prête pas à une solution militaire. Nous partageons ce point de vue. Nous avons pris note avec intérêt du fait que récemment au Burundi des chefs politiques et de factions se seraient eux-mêmes exprimés dans ce sens.

L'Allemagne juge essentiel qu'un dialogue soit organisé sans délai et qu'y participent toutes les forces politiques du Burundi, sans exception, y compris des représentants de la société civile, afin de trouver à la crise au Burundi une solution de consensus négociée à même de garantir la sécurité de tous.

Dans ce contexte, nous appuyons les efforts faits par les dirigeants régionaux, et en particulier ceux du Président Julius Nyerere, pour faciliter la recherche d'une solution politique à la crise du Burundi. Nous appuyons en particulier leur appel au régime de Bujumbura pour qu'il rétablisse immédiatement l'Assemblée nationale, mette fin à l'interdiction des partis politiques et entreprenne des négociations avec toutes les parties au conflit.

Nous souhaitons également saisir cette occasion pour réaffirmer l'importance que nous donnons à la solution rapide et satisfaisante de la situation de ceux qui ont cherché refuge auprès de notre mission et des autres missions étrangères à Bujumbura.

Comme le Secrétaire général l'a mentionné à juste titre, les sanctions imposées par les dirigeants régionaux ne doivent pas être considérées comme une punition, mais comme un moyen d'arriver à un objectif. Par ailleurs, on ne devrait pas permettre qu'elles ajoutent aux difficultés du peuple burundais qui souffre. C'est pourquoi nous nous félicitons des efforts faits pour prévoir des dérogations précises au régime de sanctions à des fins humanitaires.

Nous nous félicitons de la récente publication du rapport final de la Commission d'enquête internationale chargée d'établir les faits concernant l'assassinat du Président du Burundi perpétré le 21 octobre 1993, ainsi que les massacres qui ont suivi. Nous espérons que cela contribuera à sortir de la situation actuelle d'impunité au Burundi, qui envenime les relations humaines et paralyse toute initiative pour sortir le pays du chaos. Je voudrais rappeler aussi que nous attachons beaucoup d'importance au redéploiement, dès que possible, sur l'ensemble du pays, d'observateurs des droits de l'homme qui, jusqu'à présent, ont été financés par la Commission européenne.

Par le passé, l'Allemagne a largement contribué, aux niveaux tant bilatéral que multilatéral, à l'amélioration de la situation humanitaire au Burundi et à la situation des réfugiés burundais dans la région des Grands Lacs. Nous sommes prêts à soutenir davantage les efforts de relèvement faits par le Burundi une fois que l'indispensable effort national de réconciliation aura commencé.

Le Conseil de sécurité est actuellement saisi de la situation au Burundi. La délégation allemande continuera de contribuer de façon constructive à l'élaboration d'une résolution du Conseil de sécurité sur le Burundi. Nous espérons que la discussion concernant l'imposition de nouvelles mesures de la part du Conseil de sécurité deviendra rapidement inutile lorsque l'on verra la situation progresser sur le terrain.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Je crois comprendre que le représentant du Burundi a demandé la parole. Je la lui donne.

M. Nsanze (Burundi) : Je suis pleinement conscient que l'heure est avancée et par conséquent mon intervention sera brève. Je souhaitais tout simplement assurer cet auguste aréopage qu'est le Conseil de sécurité que le régime burundais est pleinement disposé à engager le dialogue avec tous les groupes qui se réclament d'un droit quelconque. Donc, à ce sujet, que le Conseil de sécurité prenne acte de cet engagement solennel du nouveau régime.

Ensuite, il y a lieu de signaler qu'en fait le rapport du Secrétaire général qui, dans l'ensemble, reflète la triste réalité, se concentre sur la situation antérieure à la date du 25 juillet dernier. Ce rapport aurait gagné à être actualisé. Or, il ne l'a pas été pour ce qui est de refléter les massacres.

Aujourd'hui, la situation est loin d'être aussi alarmante qu'elle a été décrite et évoquée par nombre des orateurs.

À ce titre, le vendredi 23 août 1996, le Gouvernement a publié une déclaration dans laquelle il invite toute la communauté internationale, à commencer par Amnesty International, à procéder immédiatement à des investigations sur cette monstrueuse allégation faite par le représentant d'Amnesty International au Burundi.

Aujourd’hui, je viens de recevoir une copie du message que le Gouvernement burundais dépêche au Secrétaire général des Nations Unies et au Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l’homme, les invitant à accroître le nombre d’observateurs sur les droits de l’homme étant donné que le Gouvernement actuel est déterminé

> «face aux actes meurtriers de violence de toute nature perpétrés depuis trois ans contre des populations civiles innocentes.»

à prendre toutes les mesures appropriées de prévention et de répression afin d’enrayer au plus tôt le cycle de violence. Il entend, en effet, assurer durablement le respect du droit à la vie, à l’intégrité et à la sécurité de toutes les personnes humaines au Burundi. J’ai tenu à vous en communiquer la primeur en attendant de vous transmettre officiellement le document à vous-même, Monsieur le Président, ou à votre éminent successeur, en la personne de l’Ambassadeur de la Guinée-Bissau.

À l’insistance toute particulière de la mission confiée à l’ancien Président Nyerere, souvent des éminents collègues se préoccupent des thèses qu’ils ont à défendre mais nous avions aussi mis l’accent sur le fait qu’avant toute intervention politique extérieure, dès sa naissance, le nouveau régime a tenu à déclarer que nous demandons instamment au Président Nyerere de réactiver les pourparlers visant à rassembler tous les groupes protagonistes, toutes les parties prenantes au conflit. À ce sujet aussi, je souhaiterais assurer le Conseil de sécurité et la communauté internationale que le régime actuel ne se laissait pas prier, ne se laissait pas forcer. Il est pleinement disposé à cet impératif.

Enfin, qu’il me soit permis de souligner tout de même que nous avons le droit d’évoquer cette conception d’un philosophe célèbre, de surcroît votre compatriote, à savoir Hegel. Il disait — sans avoir le texte, je pense le citer textuellement — que «l’histoire nous apprend que l’homme n’apprend rien de l’histoire». Cette citation s’adresse à certains collègues et certains orateurs qui ont pris la parole avec une certaine critique probablement disproportionnée à la réalité et sans tenir compte de l’histoire même de leur propre patrie, de leur propre pays, mais comme nous avons eu l’occasion de le souligner, le Burundi saura bel et bien repositionner sur le processus démocratique authentique et non fictif.

Le Président *(interprétation de l’anglais)* : Il n’y a plus d’orateurs.

La prochaine séance du Conseil de sécurité pour poursuivre l’examen de la question inscrite à l’ordre du jour sera fixée en consultation avec les membres du Conseil.

La séance est levée à 14 h 15.